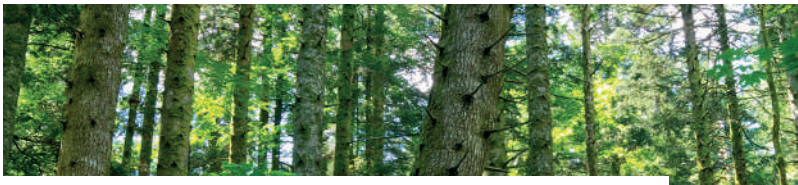
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGN
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

CHANGER D'ÉCHELLE



INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

MÉMENTO

ÉDITION 2026





L'ENQUÊTE STATISTIQUE INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

Créé en 1958 pour décrire et suivre la forêt de manière objective et représentative, l'inventaire forestier national est le dispositif de référence qui décrit les écosystèmes forestiers et la ressource en bois de l'ensemble des forêts, publiques et privées.

L'inventaire forestier est basé sur une méthode dite en continu pour l'Hexagone et la Corse, adoptée en 2005 pour mieux rendre compte des évolutions plus rapides que connaissent nos forêts depuis les tempêtes de décembre 1999 et les sécheresse et canicule de 2003. Les résultats de l'inventaire sont publiés chaque année à partir des données collectées sur le terrain pendant les cinq années précédentes. Près de 60 000 placettes de terrain, inventoriées de 2021 à 2025, sont donc mobilisées pour les résultats publiés en 2026 (dont 12 000 placettes observées en 2025).

Ce mémento propose un état des lieux synthétique des forêts en mettant en avant une partie des données collectées comme la surface, le volume de bois, les essences, la production, les prélèvements et la mortalité.

Une équipe optimisée de techniciens de terrain, photo-interprètes et experts de divers domaines recueille et traite les données. Ils font progresser les protocoles pour répondre aux évolutions du contexte environnemental. Ils s'appuient sur un ensemble de partenaires dont l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPF), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et les communes.

STATISTIQUE PUBLIQUE

Depuis 2017, l'enquête inventaire forestier national figure parmi les enquêtes à caractère obligatoire reconnues d'intérêt général et de qualité statistique (au même titre que les enquêtes de l'Insee).

Ce label du Conseil national de l'information statistique (Cnis) est une garantie de qualité, d'objectivité et de protection de la vie privée.

ÉDITO

La principale mission de l'IGN en matière de forêt est d'en éclairer les évolutions, à l'instar de l'Insee dans d'autres domaines. Ainsi, l'IGN produit non seulement des chiffres annuels, mais également des analyses, rétrospectives et prospectives.

Une raison d'être de la statistique publique est d'apporter, sur des sujets difficiles à appréhender du fait de leur étendue et de leur complexité, des informations et synthèses objectives. Pour relever ce défi indispensable aux politiques publiques, l'IGN met en œuvre des progrès en continu. C'est notamment le cas à travers deux grands chantiers : l'élargissement de l'inventaire aux forêts des départements d'outre-mer et le développement de nouveaux indicateurs à l'échelle territoriale, complémentaires de ceux – déjà existants – à l'échelle nationale.

Ce mémento, une publication parmi les nombreuses disponibles en ligne, présente des indicateurs qui caractérisent la forêt au quart du XXIe siècle. Alors que la forêt est entrée de plain-pied dans l'Anthropocène, avec des manifestations violentes telles que les incendies de l'été dernier, d'autres phénomènes à bas bruit la modifient en profondeur. L'inventaire forestier et sa méthode statistique systématique permettent de les appréhender.

Vous découvrirez ainsi que la forêt continue de s'étendre en surface en France hexagonale et en Corse, tout comme le volume total de bois dont l'augmentation tient essentiellement aux essences feuillues. Néanmoins, la mortalité des arbres poursuit, elle aussi, sa progression. Le bilan reste positif : la production biologique demeure supérieure aux pertes liées à la mortalité et aux prélèvements, permettant au volume total de bois de continuer à augmenter.

L'IGN vous propose un zoom sur le couple « eaux et forêts », rendu célèbre par l'ordonnance royale éponyme de 1669. L'inventaire forestier permet d'en révéler de nombreuses facettes, de l'influence de la proximité de l'eau sur la diversité spécifique à celle de la rétention en eau du sol, en passant par la place de la forêt dans la protection des captages d'eau potable.

L'aperçu exposé dans ce mémento est une invitation à explorer les nombreuses données, cartes, analyses accessibles librement.

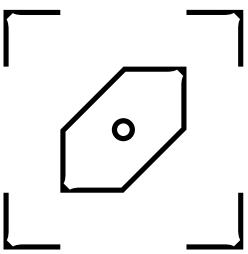
Bonne exploration !

ZOOM SUR...

La forêt et l'eau 6

SURFACES FORESTIÈRES

La forêt en outre-mer 10
La forêt en France hexagonale et Corse 12
La propriété forestière 14
Le taux de boisement 16
L'augmentation de la surface forestière 18



RESSOURCE EN BOIS

L'évolution de la ressource en bois 22
Le volume des arbres vivants 26
Le bois mort sur pied 28
Le bois mort au sol 30
L'état sanitaire de la forêt 32
La mortalité des arbres 34
Les prélèvements de bois 36
La production biologique des arbres 38
Le bilan des flux de bois 40
Quelques données régionales 42
La contribution à l'atténuation de l'effet de serre 44

ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

Les principales essences forestières 48
Autres informations sur les essences 59
Principaux chiffres sur les essences 60
La richesse spécifique moyenne par placette 62
Les catégories de peuplements 64
Régénération forestière et grands ongulés 66
Les habitats forestiers 68

Ressources et outils de l'IGN 70

NB : Les pourcentages présentés sont arrondis à l'entier le plus proche. De ce fait, leur somme peut ponctuellement différer de 100 %, sans que cela ne traduise une incohérence dans les données.

LA FORÊT ET L'EAU

Les interactions entre la forêt et l'eau sont au cœur du fonctionnement des écosystèmes forestiers. La présence de cours d'eau et de zones humides contribue au développement d'habitats particuliers, favorables à la biodiversité. Les précipitations permettent le développement de la végétation, qui protège les sols des effets du ruissellement, filtre l'eau et favorise son infiltration, et en restitue une partie dans l'atmosphère par transpiration.

Les données de l'inventaire forestier permettent diverses approches de la thématique. En matière de zones humides et de biodiversité, plus de 2 600 000 ha de forêt se situent à moins de 50 m d'une unité hydrographique (cours d'eau, mare, etc.). Ces forêts ont en moyenne une richesse spécifique de 6,2 espèces (4,9 pour les forêts situées à plus de 50 m de ces unités). 500 000 ha de forêt sont considérés comme habitats d'intérêt communautaire « humides » (tourbières boisées et forêts alluviales). Sur le plan des services écosystémiques, près de 445 000 ha de forêt sont situés dans des périmètres de protection des captages d'eau. Ces périmètres ont un taux de boisement moyen de 43 %, contre 32 % pour la moyenne nationale.

Le réservoir utile, qui correspond à la capacité des sols à retenir l'eau, varie fortement au sein du territoire. Il est particulièrement faible sur le pourtour méditerranéen. Il joue un rôle capital dans le développement et la résistance des forêts face au changement climatique. Si les précipitations deviennent trop faibles, le réservoir utile n'est plus alimenté et les arbres peuvent connaître un « stress hydrique » conduisant à un arrêt de croissance, voire à un dépérissement.

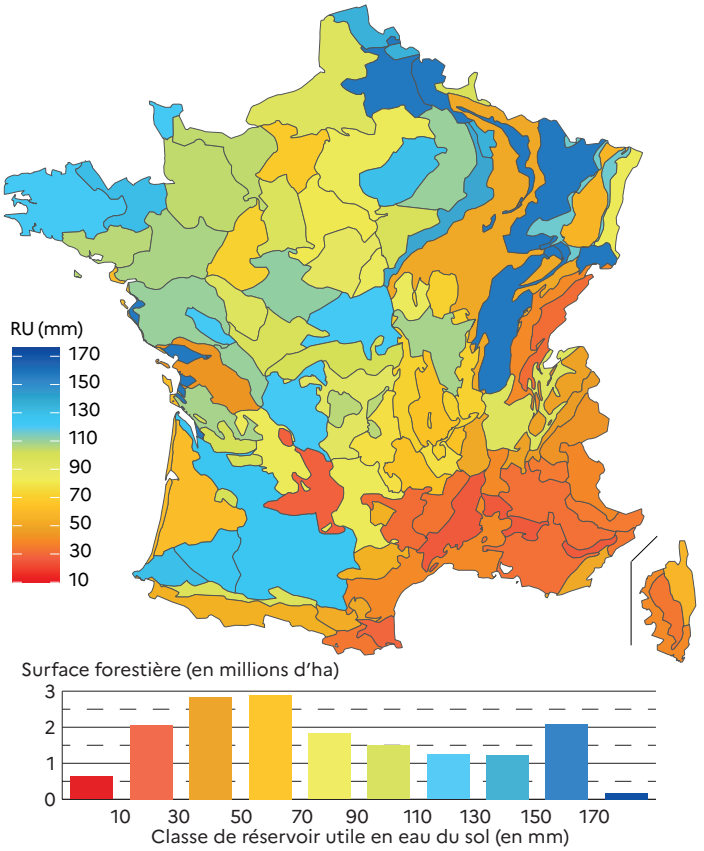


Le réservoir utile, également appelé réserve utile, est un indicateur déterminant la quantité d'eau maximale **théorique** que le sol peut absorber et restituer à la végétation. Pour l'évaluer, les données de profondeur du sol, de texture[1] et de charge en cailloux sont utilisées. À l'inventaire forestier, il est évalué sur une **profondeur de 1 mètre** (parfois dans la limite des possibilités de sondage dans les situations riches en cailloux), bien que les racines des arbres puissent aller plus loin.

Le réservoir utile d'un sol (RU) est exprimé en mm. Un RU de 50 mm correspond à un potentiel de 50 litres/m³.

[1] Sable, limon ou argile, dépendant de la géologie. Les sols limono-argileux retiennent presque trois fois mieux l'eau que les sols sableux.

RÉSERVOIR UTILE MÉDIAN PAR SYLVOÉCORÉGION



POUR EN SAVOIR PLUS :

inventif.ign.fr/ecologie/

La production biologique à l'hectare des forêts est en moyenne deux fois plus élevée si elle est située sur un sol à réservoir utile supérieur à 110 mm (6,1 m^3/ha/an) que sur un sol à réservoir utile inférieur à 30 mm (2,9 m^3/ha/an).

En termes de mortalité, entre les deux dernières décennies, les forêts sur des sols à réservoir utile supérieur à 110 mm ont connu une hausse plus forte de la mortalité (x 3) que celles sur les sols à réservoir utile inférieur à 30 mm (x 2). Une hypothèse explicative est que les forêts sur bon réservoir utile sont généralement constituées d'espèces moins adaptées au manque d'eau et ont moins résisté aux sécheresses de la dernière décennie que les autres.

Le développement des forêts repose sur un équilibre entre les essences d'arbres, le climat et les potentialités du sol, dont sa capacité à stocker l'eau. Cet équilibre se trouve impacté par le changement climatique (ex. : risque d'asphyxie des racines lié à l'engorgement des sols en hiver, sécheresses estivales sévères, températures extrêmes). Dans ce contexte, la connaissance et la cartographie des facteurs stationnels sont d'autant plus nécessaires.



SURFACES FORESTIÈRES

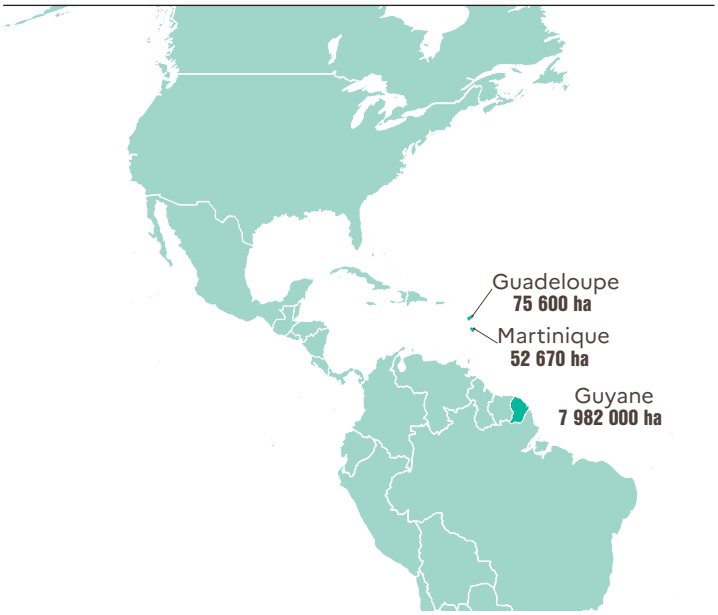
En expansion continue depuis plus d'un siècle, la forêt couvre aujourd'hui près d'un tiers du territoire hexagonal et corse, avec une histoire et des caractéristiques très variées selon les régions.
Les territoires d'outre-mer comportent également une part importante de forêt.

LA FORÊT EN OUTRE-MER

La forêt des cinq départements et régions d'outre-mer (DROM) représente un tiers de la forêt française, soit 8,2 millions d'hectares. Le taux de boisement dans ces territoires est compris entre 26 % (Mayotte) et 96 % (Guyane), à comparer à celui de la France hexagonale et corse (32 %).

Les forêts d'outre-mer se caractérisent par la grande richesse de leur biodiversité, que ce soit au sein de chaque territoire ou d'un territoire à un autre. Les types de forêts y sont très variés (mangrove, forêt xérophile, sempervirente saisonnière, ombrophile d'altitude, etc.) et peuvent abriter un grand nombre d'espèces d'arbres : environ 210 dans un hectare de forêt guyanaise.

Ce patrimoine forestier ultramarin, extrêmement riche, tant en termes de biodiversité que de stock de biomasse, n'est pas encore aussi connu que celui des forêts de l'Hexagone et de la Corse, notamment parce qu'il ne dispose pas encore d'un inventaire forestier permanent. Depuis fin 2024, l'IGN et l'ONF travaillent à élaborer des méthodologies d'inventaire adaptées à ces territoires. L'année 2025 a permis de réaliser une revue bibliographique et une consultation des besoins sur tous les territoires. Des premiers protocoles ont été rédigés et des premières données ont été acquises en Guyane et à La Réunion. Une première ébauche d'un cycle d'inventaire en Guyane a été établie. L'année 2026 poursuit les travaux commencés en Guyane (méthodologie et mise en place opérationnelle).



Parallèlement, la production de nouvelles cartographies des formations végétales est amorcée*. Celles de Mayotte (avant le cyclone Chido), de la Martinique et de la Guadeloupe sont disponibles.

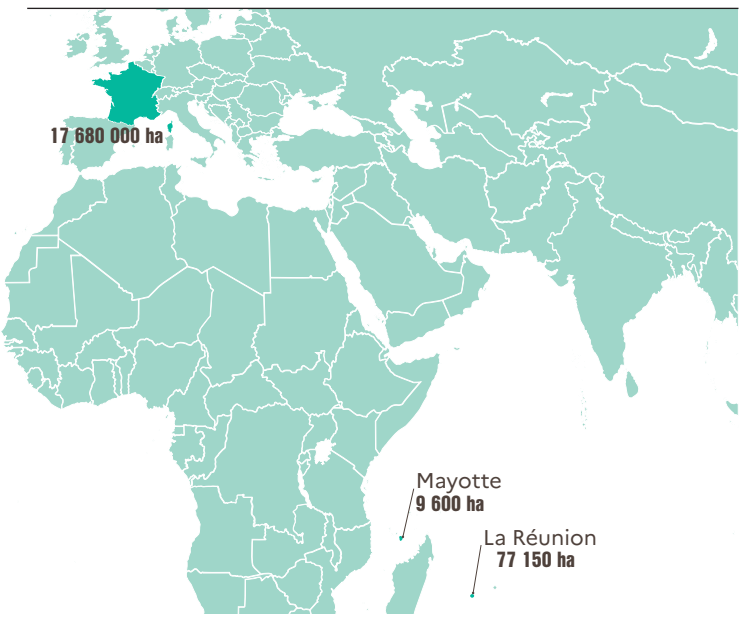
Par ailleurs, tous les cinq ans, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) compile un état des lieux des forêts mondiales.

* Cartographie des formations végétales des DROM : cartes.gouv.fr/rechercher-une-donnee/dataset/IGNF_CARTO-VEGETATION

POUR EN SAVOIR PLUS :
observatoire.foret.gouv.fr/themes/les-forets-en-outre-mer

	Surface forestière	Taux de boisement	Évolution des surfaces depuis 1990	Aires protégées
	ha	%	%	%
Guadeloupe	75 600	47	+ 3,2	31
Martinique	52 670	50	+ 6,4	25
Guyane	7 982 000	96	- 1,8	30
Mayotte	9 600	26	*inconnue*	27
La Réunion	77 150	31	+ 12,2	72

Source : IGN et ONF, publié dans Forest Resources Assessment, FAO, 2025.
Un changement de méthodologie portant sur la distinction entre « forêts » et « autres terres boisées » explique une partie des écarts avec l'édition 2020.

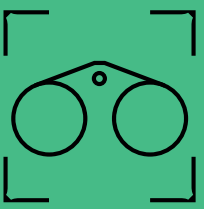


LA FORÊT EN FRANCE HEXAGONALE ET CORSE

La forêt couvre 17,7 millions d'hectares en France hexagonale et corse, soit 32 % du territoire, avec une incertitude statistique de l'ordre de 100 000 hectares.

Elle constitue le deuxième type d'occupation du sol après l'agriculture, qui couvre plus de la moitié de la France.

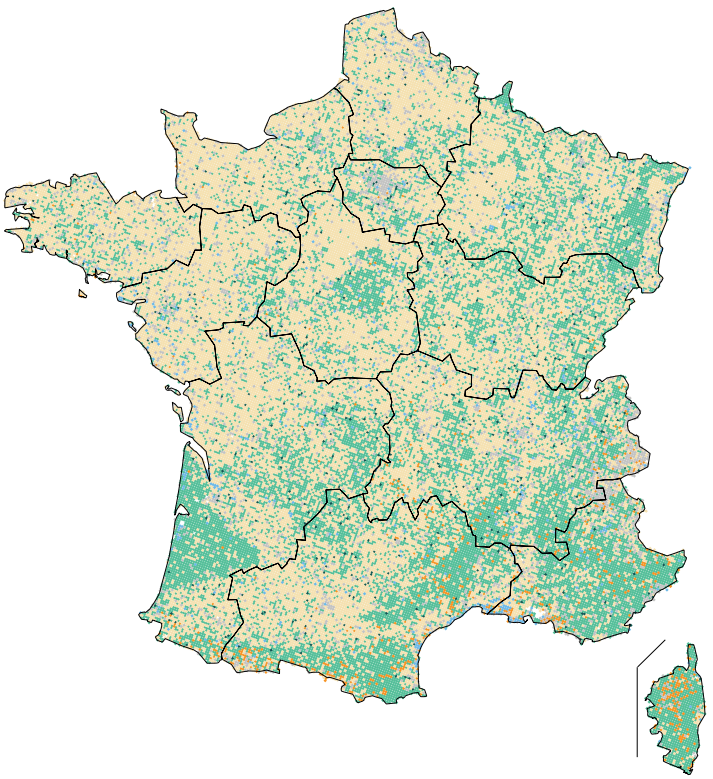
Les résultats de ce premier chapitre « Surfaces forestières » concernent l'ensemble de la forêt, qu'elle soit ou non disponible pour la production de bois.
Les autres chapitres ne portent que sur la forêt disponible pour la production de bois, pour laquelle l'inventaire forestier recueille davantage de données.
Cette forêt, appelée « forêt de production », couvre 16,8 millions d'hectares, soit 95 % de la surface forestière. Il s'agit de forêts où ni l'utilisation de l'espace ni les conditions d'accès ne s'opposent à la récolte éventuelle de bois.

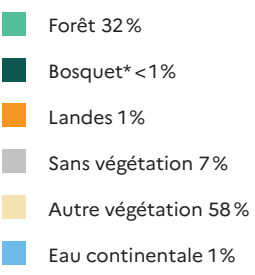


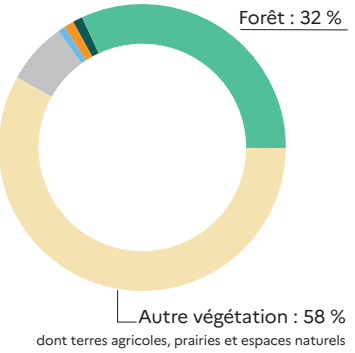
Une **forêt** est un territoire occupant une superficie d'au moins 5 000 m² avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité *in situ*, un couvert boisé de plus de 10 %, une largeur moyenne d'au moins 20 mètres.

Pour s'aligner avec la définition internationale de la forêt établie par la FAO, les terrains boisés dont l'utilisation prédominante du sol est agricole ou urbaine, ne sont pas comptabilisés comme de la forêt. À l'inverse les terrains non boisés utilisés à des fins forestières (route forestière, pare-feu, etc.) devraient être considérés comme de la forêt. Toutefois, pour garantir une définition stable dans le temps, et n'ayant l'information que depuis 2015, l'IGN les distingue de la superficie forestière. Ils représentent près de 100 000 ha.

REPRÉSENTATION DES 58 000 POINTS DE LA CAMPAGNE 2025 INTERPRÉTÉS À PARTIR DE PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES







* Un **bosquet** est un territoire occupant une superficie supérieure ou égale à 500 m² et inférieure à 5 000 m², avec un couvert arboré de plus de 40 %.

Dans les pages suivantes, si le territoire concerné n'est pas mentionné, il s'agit par défaut de la France hexagonale et corse.

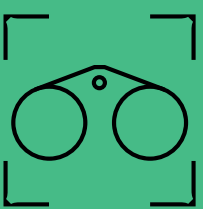
LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Les trois quarts de la forêt (13,3 millions d'hectares) appartiennent à des propriétaires privés. 3,2 millions d'hectares font l'objet d'un Plan simple de gestion (PSG), soit 18 % de la forêt.

La forêt publique représente donc un quart des forêts. Elle se répartit entre les forêts domaniales (1,6 million d'hectares) et les autres forêts publiques (2,8 millions d'hectares), essentiellement des forêts communales.

Dans l'Ouest de la France, la part de la forêt privée est nettement plus élevée que la moyenne nationale et dépasse 90 % pour les régions Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne.

La région Grand Est est la seule région où la forêt privée est minoritaire (45 %).

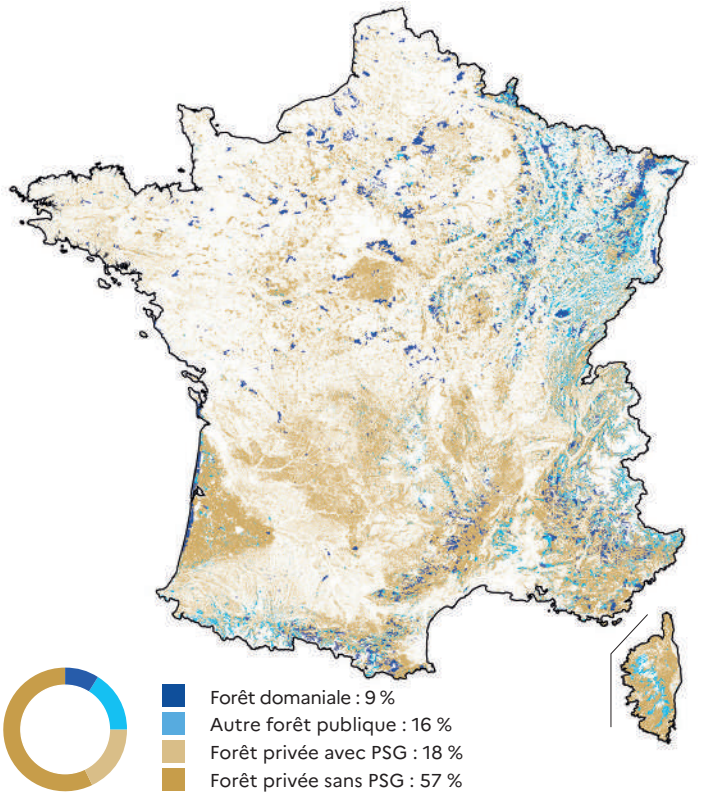


La classe de propriété caractérise le statut juridique du site. Un terrain est dit public lorsqu'il relève du régime forestier. Parmi les terrains publics, les terrains domaniaux (forêts domaniales) appartiennent à l'État. Les autres terrains publics appartiennent généralement à des communes (forêts communales) mais aussi à d'autres collectivités territoriales ou à des établissements publics.

Tous les terrains ne relevant pas du régime forestier sont dits privés dans le cadre de l'inventaire forestier national. L'ONF fournit à l'IGN les informations des propriétés relevant du régime forestier.

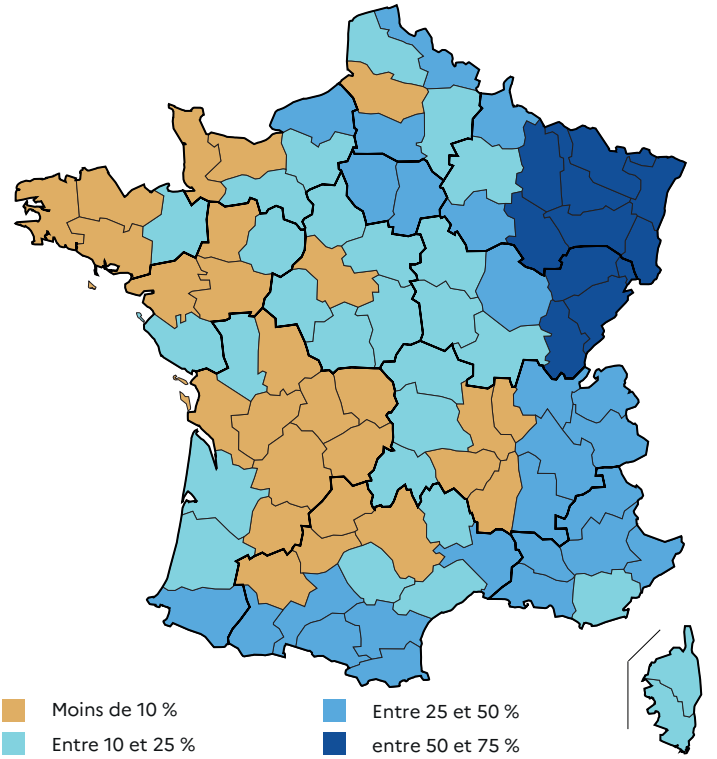
Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) fournit à l'IGN l'information sur les surfaces faisant l'objet d'un Plan simple de gestion (PSG).

RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE



Forêt domaniale : 9 %
Autre forêt publique : 16 %
Forêt privée avec PSG : 18 %
Forêt privée sans PSG : 57 %

PART DE LA SURFACE FORESTIÈRE PUBLIQUE PAR DÉPARTEMENT



Moins de 10 %
Entre 10 et 25 %
Entre 25 et 50 %
entre 50 et 75 %

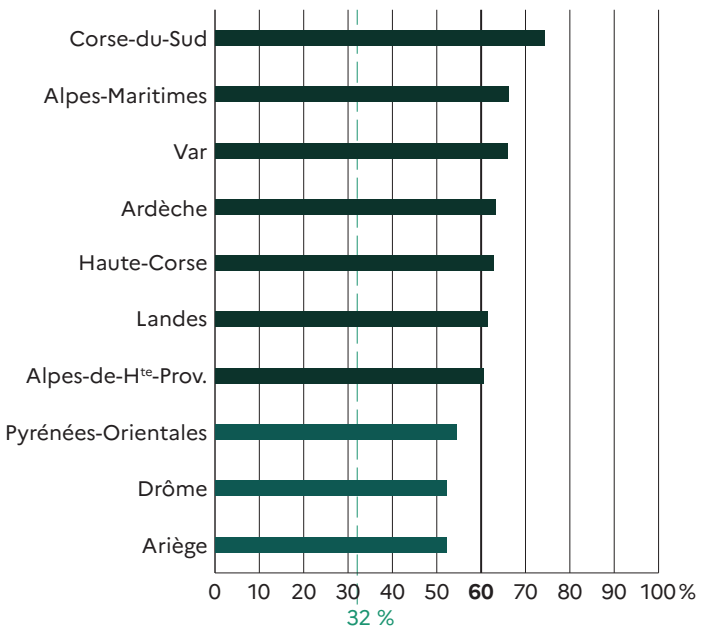
LE TAUX DE BOISEMENT

La forêt couvre aujourd'hui 32 % du territoire. En 1908, le taux de boisement s'élevait à 19 %. Ces taux masquent néanmoins de fortes disparités départementales.

Aujourd'hui, quatre départements (contre dix-huit en 1908) présentent un taux de boisement inférieur à 10 % : la Manche, la Vendée, la Mayenne et les Deux-Sèvres.

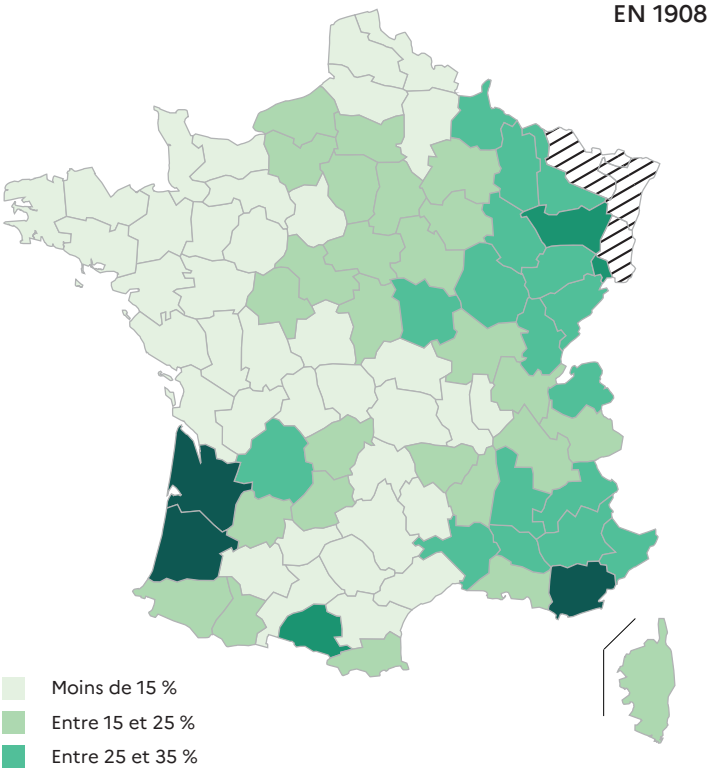
Sept départements (aucun en 1908) ont un taux de boisement supérieur ou égal à 60 % (cf. graphique ci-dessous).

LES DIX DÉPARTEMENTS
AU PLUS FORT TAUX DE BOISEMENT



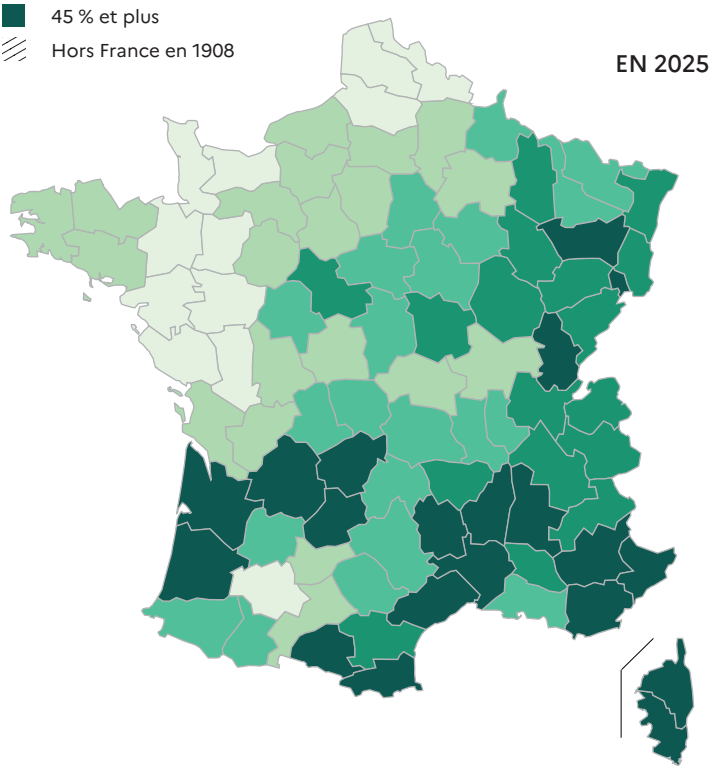
TAUX DE BOISEMENT DES DÉPARTEMENTS

EN 1908



Moins de 15 %
Entre 15 et 25 %
Entre 25 et 35 %
Entre 35 et 45 %
45 % et plus
Hors France en 1908

EN 2025



L'AUGMENTATION DE LA SURFACE FORESTIÈRE

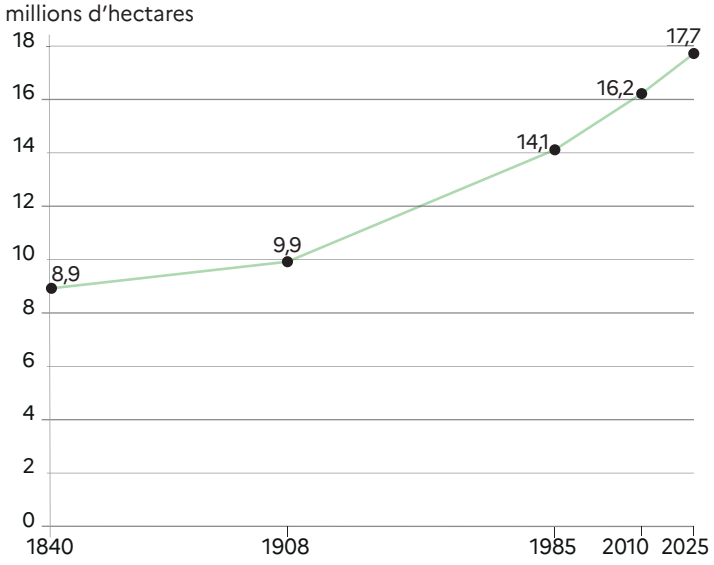
Depuis près de deux siècles, la superficie forestière augmente. Il y a un siècle (en 1908), la forêt couvrait près de 10 millions d'hectares. Aujourd'hui, elle s'étend sur 17,7 millions.

L'exode rural, les révolutions agricole et industrielle, le boisement des terres soutenu par le Fonds forestier national (1947-1999 : 2 millions d'hectares boisés ou reboisés) et la poursuite des reboisements pour la restauration des terrains en montagne ont grandement contribué à cette expansion d'après-guerre.

Entre 1908 et 1985, la forêt s'est étendue de 4,2 millions d'hectares, soit une progression moyenne de plus de 50 000 hectares par an, notamment dans le Massif central et sur la pointe bretonne.

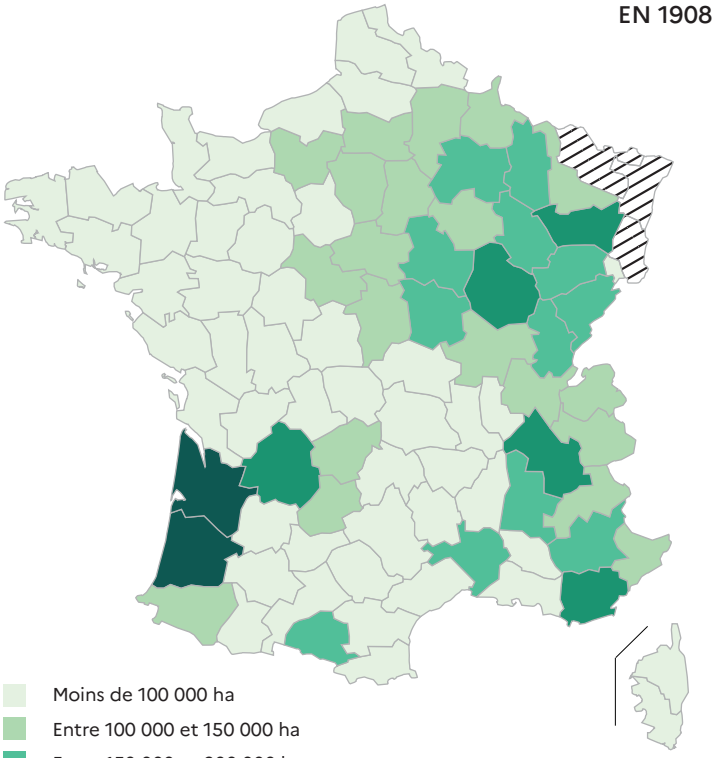
En 1985, la forêt atteignait 14,1 millions d'hectares. La superficie forestière a donc augmenté de 3,5 millions d'hectares depuis, ce qui est supérieur à la superficie de la région Pays de la Loire. Cette extension a eu lieu notamment en Bretagne et dans la zone méditerranéenne. Plus récemment, depuis 2010, l'accroissement de la superficie forestière est toujours soutenu, à hauteur de +100 000 ha par an (soit +1,5 million d'hectares en quinze ans).

ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE DEPUIS LA MOITIÉ DU XIX^{e} SIÈCLE



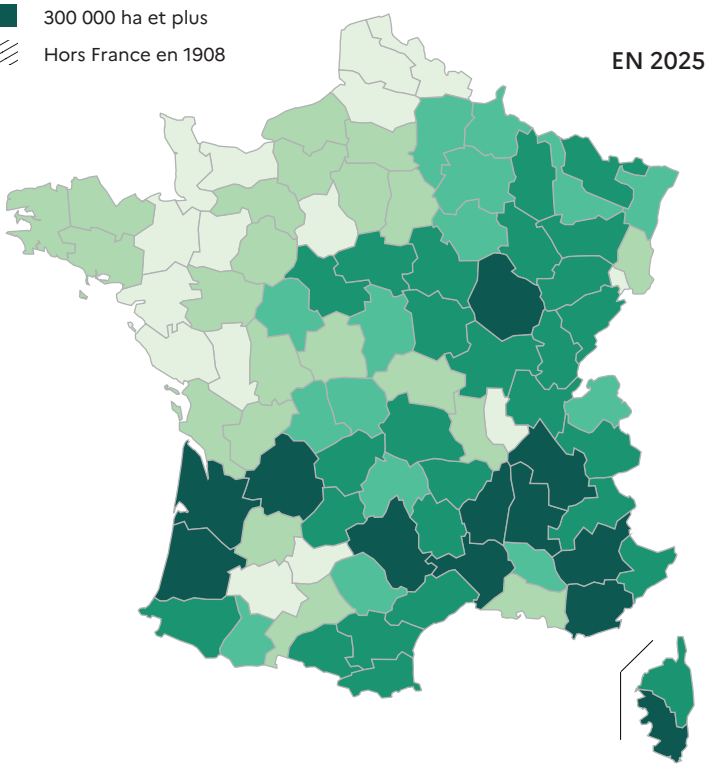
SUPERFICIE FORESTIÈRE DES DÉPARTEMENTS

EN 1908



Moins de 100 000 ha
Entre 100 000 et 150 000 ha
Entre 150 000 et 200 000 ha
Entre 200 000 et 300 000 ha
300 000 ha et plus
Hors France en 1908

EN 2025





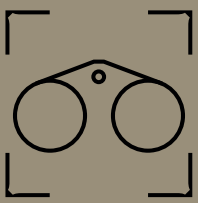
RESSOURCE EN BOIS

Le volume de bois sur pied (2,9 milliards de mètres cubes) évolue selon la croissance des arbres, les prélèvements et la mortalité.

Le solde de ces trois flux tend à se stabiliser à hauteur de 20 millions de mètres cubes par an et reste positif sur la période 2016-2024.

L'ÉVOLUTION DE LA RESSOURCE EN BOIS

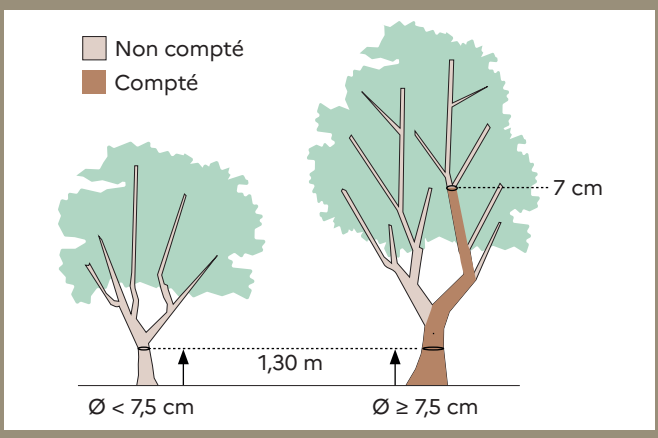
L'augmentation de la superficie forestière se traduit également par une forte progression du stock de bois, avec un décalage temporel lié à la vitesse de croissance lente des arbres. Depuis 1985, le stock de bois vivant est passé de 1,8 à 2,9 milliards de mètres cubes. Il s'agit d'une croissance de près de 60 % en quarante ans. Elle est à relier notamment à l'évolution des peuplements (cf. page 27) et à l'extension de la surface forestière (cf. page 18).



Le volume des arbres est estimé à partir de mesures réalisées sur le terrain.

D'une façon générale, seuls sont pris en compte dans l'inventaire les arbres dits «recensables» dont la circonférence à 1,30 m de hauteur est supérieure ou égale à 23,5 cm (7,5 cm de diamètre).

Le volume estimé englobe la tige principale depuis le niveau du sol jusqu'à une section de 7 cm de diamètre (dit volume «bois fort tige»). Le volume bois fort tige ne prend donc pas en compte le volume des branches.

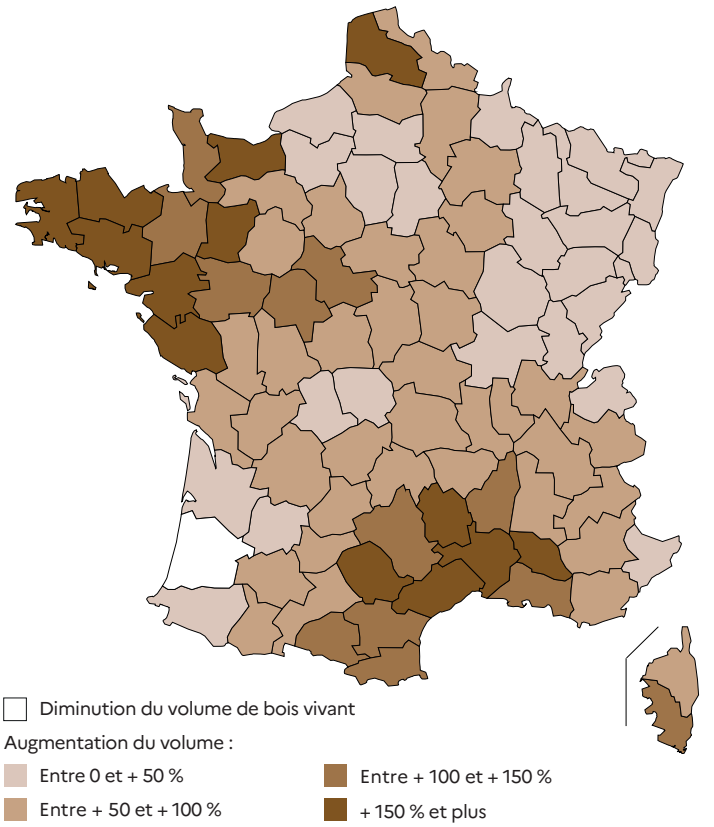


Sur la période 1985-2025, l'évolution départementale du volume de bois vivant est en hausse partout, sauf pour le département des Landes, qui enregistre une diminution nette (-23 %). Fortement touché par les tempêtes de 1999 et 2009, le volume y est toutefois depuis en progression.

L'évolution est inférieure à la moyenne nationale dans les départements du Nord-Est, notamment en raison d'une forêt déjà mature, des effets de la tempête de 1999 ainsi que des récentes mortalités liées aux sécheresses, aux scolytes de l'épicéa et à la chalarose du frêne.

À l'inverse, les départements situés au sud du Massif central et dans le secteur armoricain connaissent la plus forte dynamique de croissance : le stock de bois en forêt y a plus que doublé en quatre décennies.

ÉVOLUTION DU VOLUME DE BOIS VIVANT ENTRE 1985 ET 2025



Cette augmentation du stock de bois vivant, de l'ordre d'un milliard de mètres cubes entre 1985 et 2025, s'inscrit dans une dynamique continue. Elle est de 270 millions de mètres cubes de bois en forêt sur les dix dernières années (cf. graphique ci-dessous).

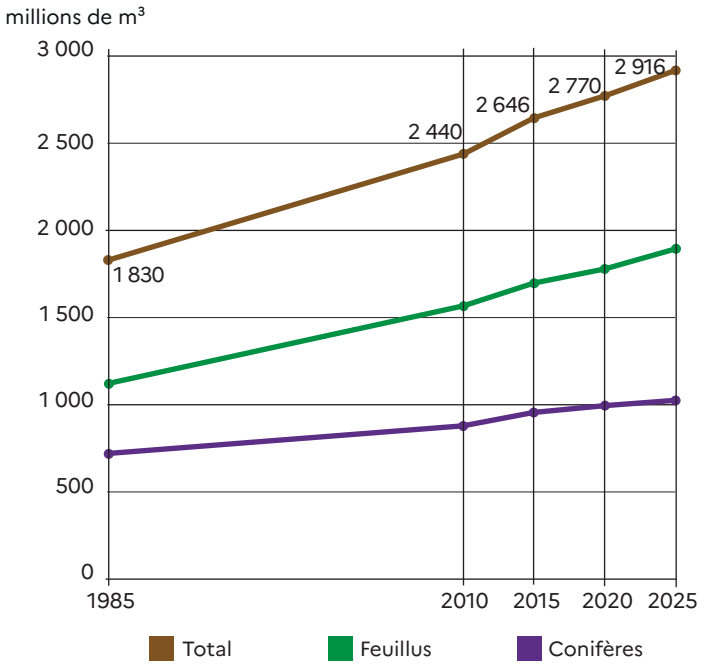
Cependant, elle tend à se réduire depuis quelques années, notamment pour les conifères, en raison d'une production biologique plus faible, ainsi que d'une hausse de la mortalité et des prélèvements (cf. page 34 et suivantes).

L'augmentation du stock est plus forte pour les feuillus (+70 % en une quarantaine d'années, soit près de 780 millions de m^3) que pour les conifères (+43 %, soit près de 310 millions de m^3). La part des feuillus dans le stock total de bois vivant dans les forêts augmente donc.

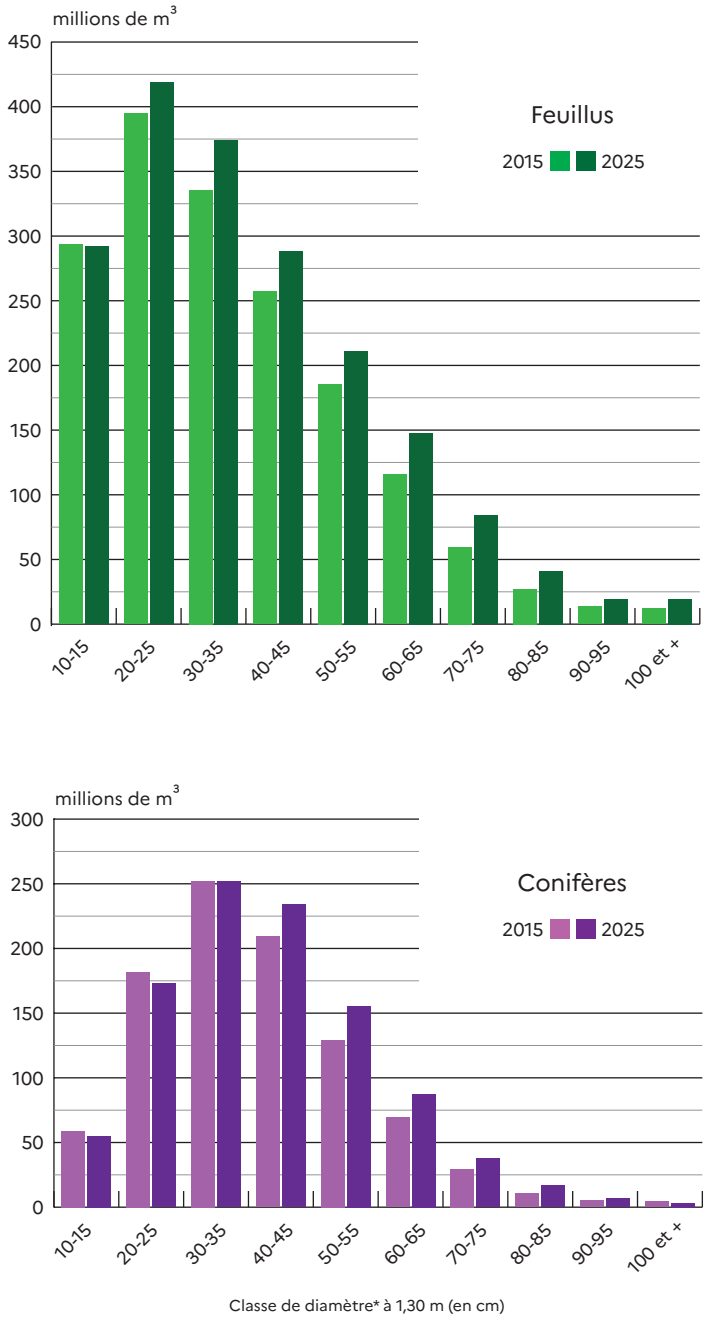
Sur les dix dernières années, le stock est en augmentation pour toutes les classes de diamètre pour les feuillus, à l'exception de la plus petite (moins de 20 cm), qui reste stable. Pour les conifères, seuls les volumes des classes de diamètre de 40 cm ou plus augmentent, les valeurs des plus petites classes restent statistiquement stables.

Les nouvelles informations sur le renouvellement des peuplements que relève l'IGN depuis quelques années contribueront à mieux documenter la dynamique des très petites classes de diamètre.

ÉVOLUTION DU VOLUME DE BOIS VIVANT DES FEUILLUS, DES CONIFÈRES ET DU TOTAL DURANT LES QUARANTE DERNIÈRES ANNÉES



ÉVOLUTION DÉCENNALE DU VOLUME DE BOIS VIVANT, PAR CLASSE DE DIAMÈTRE ET PAR GROUPE D'ESSENCES



* Les classes de diamètre sont des valeurs centrées.
Par exemple, la classe 10-15 regroupe les diamètres [7,5 - 17,5 cm[,
la classe 20-25 regroupe les diamètres [17,5 - 27,5 cm[, etc.
Les arbres d'un diamètre inférieur à 7,5 cm ne sont pas comptabilisés.

LE VOLUME DES ARBRES VIVANTS

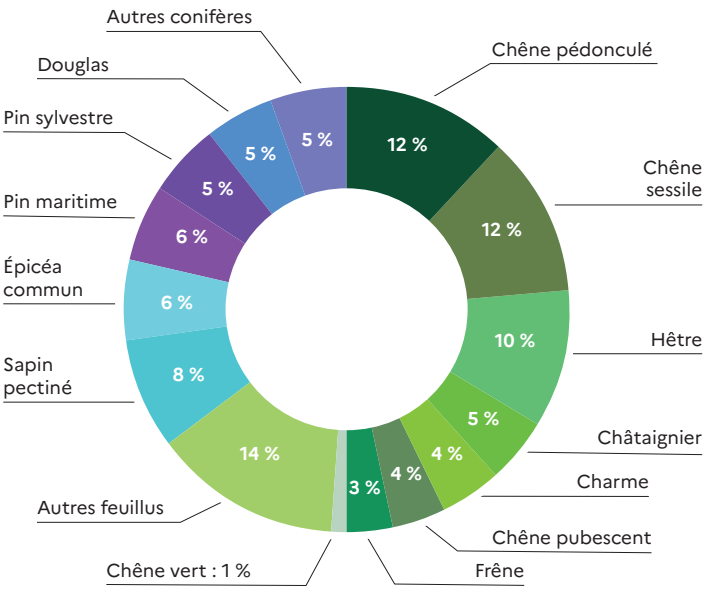
Comme énoncé dans les pages précédentes, le volume des arbres vivants en forêt s'élève à 2,9 milliards de mètres cubes. Les feuillus en représentent 65 % et les conifères 35% (39 % en 1985).

Les chênes (sessile, pédonculé, pubescent et vert) sont les essences feuillues les plus représentées sur le territoire (44 % du volume des feuillus ; ce ratio est stable dans le temps). Le frêne, affecté par la chalarose, est la seule espèce feuillue dont le volume a significativement diminué au cours les dix dernières années.

L'épicéa commun et le sapin pectiné constituent à eux deux 39 % du volume des conifères (en baisse, ils en représentaient 43 % il y a dix ans). Sur les dix dernières années, le pin maritime est la seule espèce résineuse dont le volume a significativement augmenté.

RÉPARTITION DU VOLUME DES ARBRES VIVANTS PAR ESSENCE

Conifères : 1 021 millions de m³ Feuillus : 1 895 millions de m³



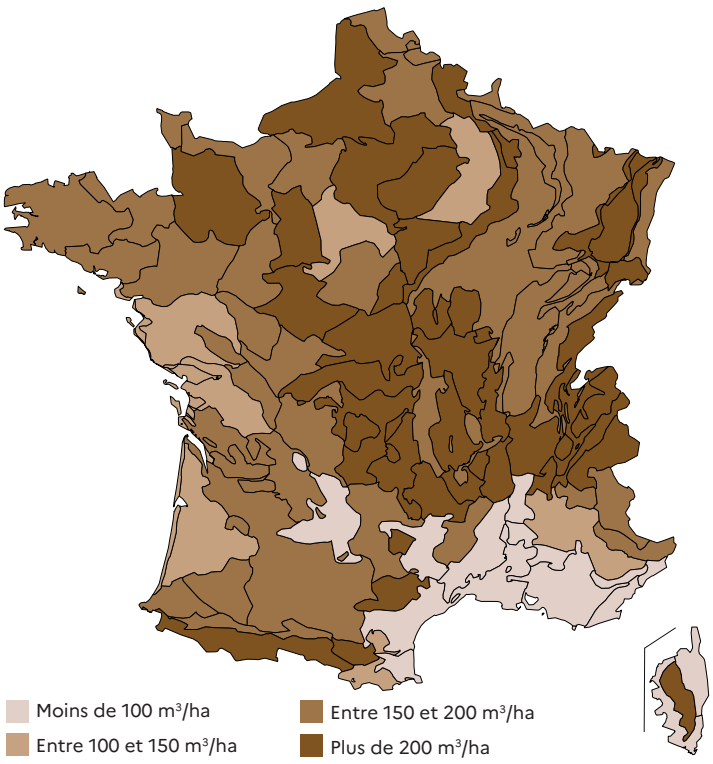
Le volume des arbres vivants à l'hectare est en moyenne de 174 m³. Il est plus élevé en forêt publique (204 m³/ha) qu'en forêt privée (165 m³/ha).

Dans une grande partie des sylvoécorégions* de montagne, il dépasse 200 m³/ha. À l'inverse, les sylvoécorégions du Sud, en particulier celles du pourtour méditerranéen, affichent les volumes à l'hectare les plus faibles (cf. carte ci-dessous). Ceci peut s'expliquer par des conditions de milieu moins favorables, par le mode de gestion des peuplements forestiers et les effets des tempêtes de 1999 et 2009.

En France, en moyenne, le stock de bois vivant est passé de 137 m³ à 174 m³ par hectare entre 1985 et 2025. Durant cette période, le nombre de tiges à l'hectare a légèrement diminué, les arbres sont donc plus gros et/ou plus grands (le volume unitaire moyen d'un arbre est passé de 0,19 m³ à 0,25 m³). Cela traduit une transformation des peuplements forestiers.

* Une sylvoécorégion correspond à une zone géographique suffisamment vaste à l'intérieur de laquelle la combinaison des valeurs prises par les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers est originale. Il existe 86 sylvoécorégions en France.

VOLUME À L'HECTARE DES ARBRES VIVANTS PAR SYLVOÉCORÉGION



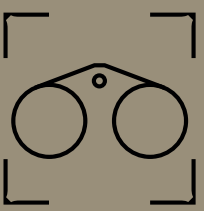
LE BOIS MORT SUR PIED

Du bois mort sur pied ou des chablis ont été observés sur presque 40 % de la superficie de la forêt de production.

En 2025, le bois mort sur pied et les chablis représentent 169 millions de mètres cubes, soit 5 % du volume total des arbres (vivants, morts et chablis). En 2015, ce volume était de 110 millions de mètres cubes (+53 %).

Le volume des arbres morts depuis moins de cinq ans (cf. histogramme) a plus que doublé au cours de la dernière décennie et dépasse désormais le volume de bois mort sur pied de plus de cinq ans. Longtemps stable, ce dernier est désormais également légèrement en hausse. Ceci est dû à la hausse de la mortalité depuis près d'une dizaine d'années (cf. page 34) et est à relier à l'augmentation moindre du volume vivant depuis quelques années (cf. page 24).

La part que représentent les arbres morts et chablis par rapport au volume total est très variable selon les essences. Ainsi, par exemple, 19 % du volume de châtaignier est mort ou chablis, ou encore 11 % du frêne, 9 % de l'épicéa commun et 2 % du chêne sessile (cf. tableau page 61).

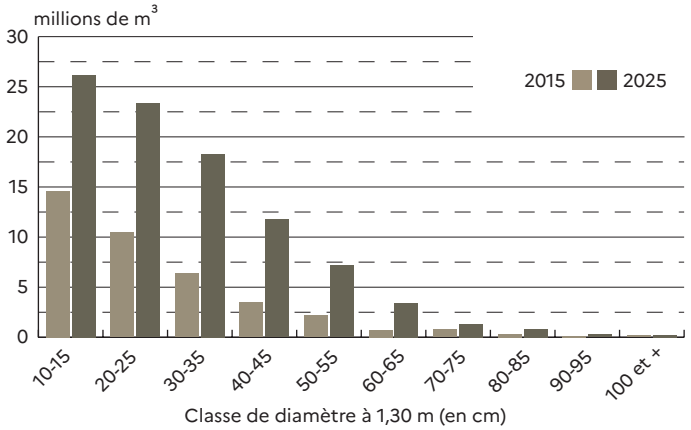


Bois mort sur pied : arbre ne présentant aucun signe de vie au-dessus de 1,30 m et toujours sur pied, cassé ou non au niveau de sa tige ou de son houppier.

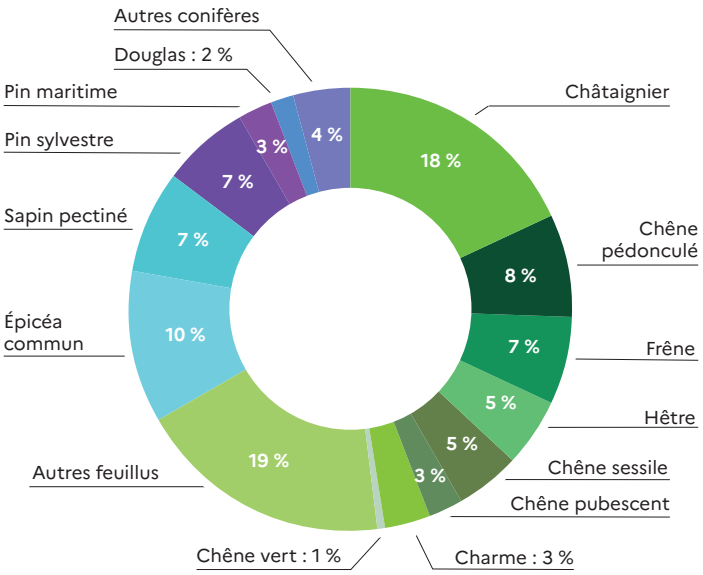
Chablis : arbre déraciné à cause d'un accident, dont le tronc forme un angle inférieur à 30 grades avec le sol, avec un signe de vie au-dessus de 1,30 m par rapport au collet.

En moyenne, il y a 10 m³ de bois mort et chablis par hectare (contre 6,9 m³/ha il y a dix ans). Comme pour le volume de bois vivant, les deux tiers du volume de bois mort sur pied et chablis proviennent d'essences feuillues. En revanche, la part individuelle des essences varie fortement. À lui seul, le châtaignier, atteint par différentes maladies, représente 18 % du bois mort sur pied et des chablis (31 millions de mètres cubes).

ÉVOLUTION DU VOLUME DE BOIS MORT SUR PIED DE MOINS DE CINQ ANS PAR CLASSE DE DIAMÈTRE



RÉPARTITION DU VOLUME DE BOIS MORT SUR PIED ET DES CHABLIS PAR ESSENCE



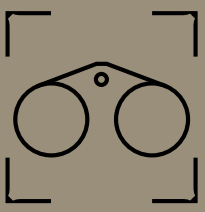
LE BOIS MORT AU SOL

Le volume de bois mort au sol atteint 317 millions de mètres cubes en 2025. Il est également en augmentation par rapport à 2015, où il représentait 265 millions de mètres cubes.

En moyenne, on compte 19 m^3 de bois mort au sol par hectare de forêt. Les sylvoécorégions de montagne en contiennent davantage que celles des régions de plaine. Cela s'explique en partie par un volume de bois vivant à l'hectare plus élevé, des conditions d'accessibilité plus difficiles ou encore certains phénomènes de mortalité des arbres.

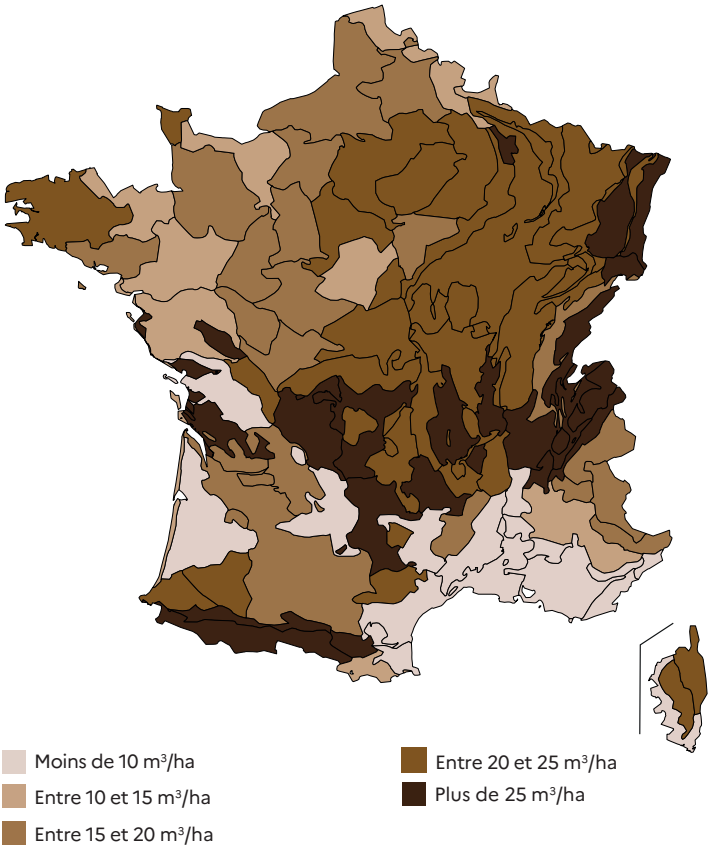
Par ailleurs, comme pour le bois mort sur pied, cette répartition dépend également des essences : le bois mort au sol est le plus souvent du châtaignier (10 %), du chêne pédonculé, du chêne sessile et du hêtre (chacun représentant 8 à 9 % du bois mort au sol) et du sapin pectiné, de l'épicéa commun et du pin sylvestre (chacun pour 6 à 7 %).

Les pièces de petits diamètres (moins de 20 cm) représentent environ 72 % du bois mort au sol. Plus des deux tiers du volume de bois mort au sol sont dans un état de décomposition avancée (pourriture moyenne à complète, voire forme modifiée).

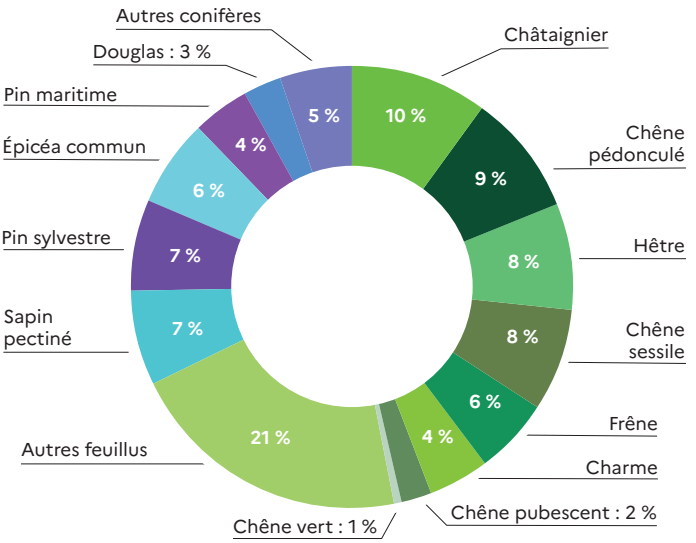


Bois mort au sol : pièce de bois (branche ou tronc) détachée de sa souche naturellement ou artificiellement, si la coupe date de plus d'un an.

VOLUME À L'HECTARE DE BOIS MORT AU SOL PAR SYLVOÉCORÉGION



RÉPARTITION DU VOLUME DE BOIS MORT AU SOL PAR ESSENCE



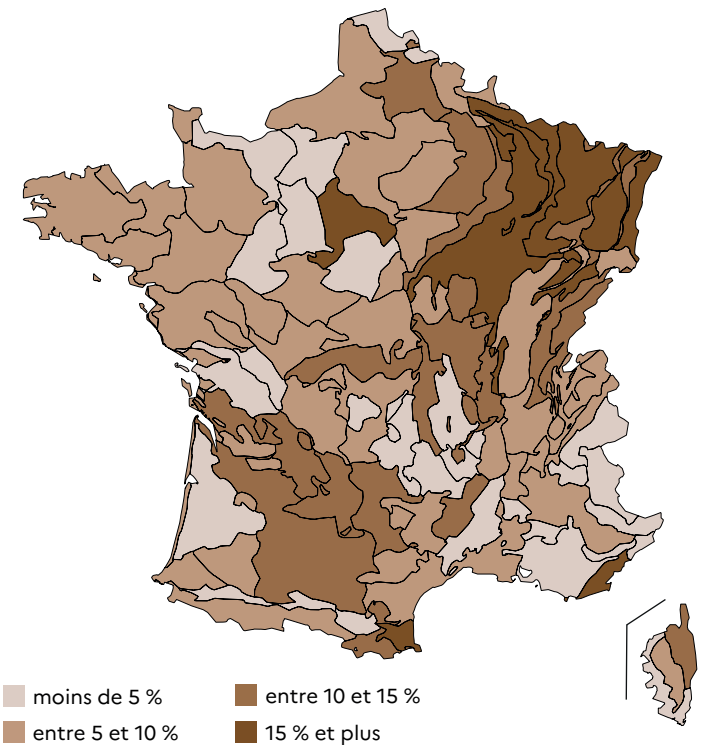
L'ÉTAT SANITAIRE DE LA FORÊT

L'altération de l'état des arbres est souvent liée à la présence de bioagresseurs (champignons, insectes, bactéries, etc.) exotiques émergents ou à des conditions pédoclimatiques de plus en plus défavorables aux arbres du fait du changement climatique. Ce dernier les rend également moins résistants aux bioagresseurs indigènes.

Pour mesurer l'état de santé d'un arbre, une notation à deux critères symptomatologiques pérennes (qui ne prennent pas en compte le feuillage, sensible à des événements plus ponctuels) permet une évaluation rapide et robuste. Il s'agit du manque d'aiguilles (pour les conifères) ou de ramifications (pour les feuillus) et de la présence de branches mortes dans la partie haute du houppier, révélateurs de la vivacité des branches vivantes.

Sur la période 2021-2025, la France compte 197 millions d'arbres altérés (147 millions vivants et 50 millions morts sur pied depuis moins de cinq ans), parmi les 2 296 millions d'arbres qualifiés. Le taux d'arbres forestiers altérés est donc en moyenne de 9 %. La proportion est identique en termes de volume.

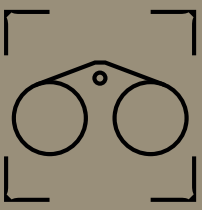
TAUX D'ARBRES FORESTIERS ALTÉRÉS,
PAR SYLVOÉCORÉGION



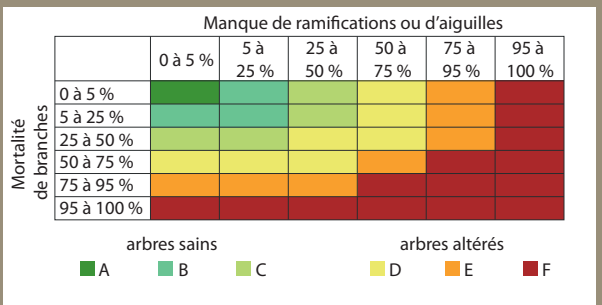
C'est un chiffre *a minima* ou apparent : les jeunes arbres ne font pas l'objet de ce type d'observation, les arbres altérés et abattus rapidement sont généralement vus « récoltés » par les équipes de l'IGN et les arbres morts depuis plus de cinq ans ne sont pas pris en compte.

Les arbres altérés sont présents un peu partout sur le territoire, mais il existe de fortes disparités géographiques. C'est principalement dans le Nord-Est de la France que les taux sont élevés. Les espèces les plus impactées sont le frêne (25 % des arbres de cette espèce sont altérés), le châtaignier (22 %), l'épicéa commun (11 %) et le chêne pédonculé (10 %).

POUR EN SAVOIR PLUS :
inventif.ign.fr/sante/



L'état sanitaire de la forêt peut être abordé sous plusieurs angles : habitat, sol, arbres, etc. Ici, seul l'état des arbres est pris en compte, selon la méthode DEPERIS mise en place avec le Département de la santé des forêts (DSF) du ministère chargé de l'agriculture. Sur les arbres d'au moins 22,5 cm de diamètre, non accidentés et ayant pleinement accès à la lumière, l'IFN collecte une information sur le taux de branches mortes depuis 2006. Depuis 2021, sur ces mêmes arbres, le protocole est complété par une information sur le manque de ramifications des feuillus ou le manque d'aiguilles des résineux. La combinaison de ces deux informations permet de **mieux rendre compte de l'état des arbres, à travers une notation synthétique** (de A à F). À partir de la note D, l'état sanitaire de l'arbre est considéré comme altéré. Cela ne présume toutefois pas de son devenir à court ou plus long terme.



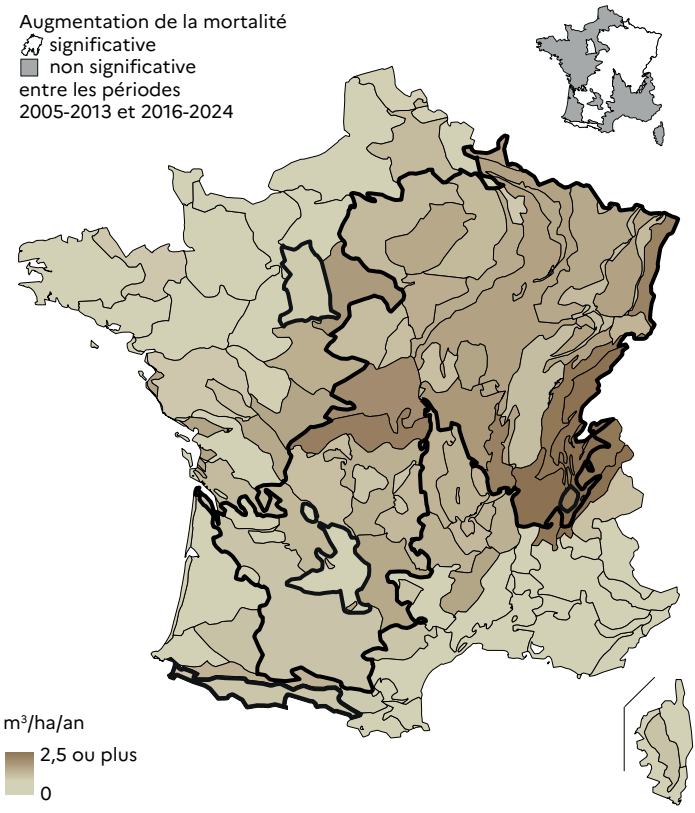
Le taux d'arbres altérés représenté ci-contre correspond au rapport du nombre d'arbres altérés (D à F) sur l'ensemble des arbres qualifiés (A à F), au sein de chaque sylvoécorégion.

LA MORTALITÉ DES ARBRES

En France, la mortalité annuelle s'élève en moyenne à 18,1 millions de mètres cubes (Mm^3/an) sur la période 2016-2024, avec une incertitude statistique de l'ordre de 0,7 Mm^3/an. Cela représente en moyenne 1,1 m^3/ha/an.

La mortalité continue d'augmenter ces dernières années : elle était de 7,4 Mm^3/an sur la période 2005-2013. Cette augmentation de la mortalité est notamment due aux crises sanitaires liées à des conditions climatiques à la fois difficiles pour les arbres (sécheresses et températures élevées) et propices aux insectes xylophages, notamment les scolytes.

RÉPARTITION DE LA MORTALITÉ, SUR LA PÉRIODE 2016-2024, PAR SYLVOÉCORÉGION



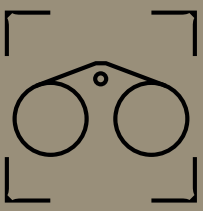
POUR EN SAVOIR PLUS :

- Retrouvez les résultats par région administrative aux pages 42-43 et par essence dans le tableau pages 60-61.
- Accédez à des visualisations interactives sur la mortalité des arbres : inventif.ign.fr/flux/

La mortalité annuelle représente en moyenne 0,6 % du volume total de bois vivant sur pied. Elle affecte les essences et les régions de façons très différente.

Le châtaignier a longtemps été l'essence présentant le plus de mortalité (1,8 Mm^3/an), alors qu'il ne constitue que le neuvième stock de bois vivant (cf. page 26). Avec les attaques récurrentes de scolytes, l'épicéa commun le dépasse depuis quelques années (2,6 Mm^3/an) et le frêne, affecté par la chalarose, s'en rapproche de plus en plus (1,7 Mm^3/an).

Dans les peuplements dits purs comme dans les peuplements mélangés en essences, la mortalité augmente.



La mortalité correspond au volume « bois fort tige » (cf. page 22) des arbres recensables initialement vus vivants et revus morts lors de la seconde observation des placettes d'inventaire (cinq ans après). Le résultat est annualisé.

Des arbres peuvent mourir durant les cinq années qui séparent les deux observations. S'ils sont revus coupés, ils sont comptabilisés dans les prélèvements (page suivante) et non dans la mortalité. C'est donc une mortalité apparente qui est mesurée.

Il est également possible de caractériser un autre flux : le flux de chablis (arbres vivants sur pied revus chablis cinq ans plus tard). Cela concerne 4,9 Mm^3/an sur la période 2016-2024, soit en moyenne 0,3 m^3/ha/an. Ce flux est également en augmentation.

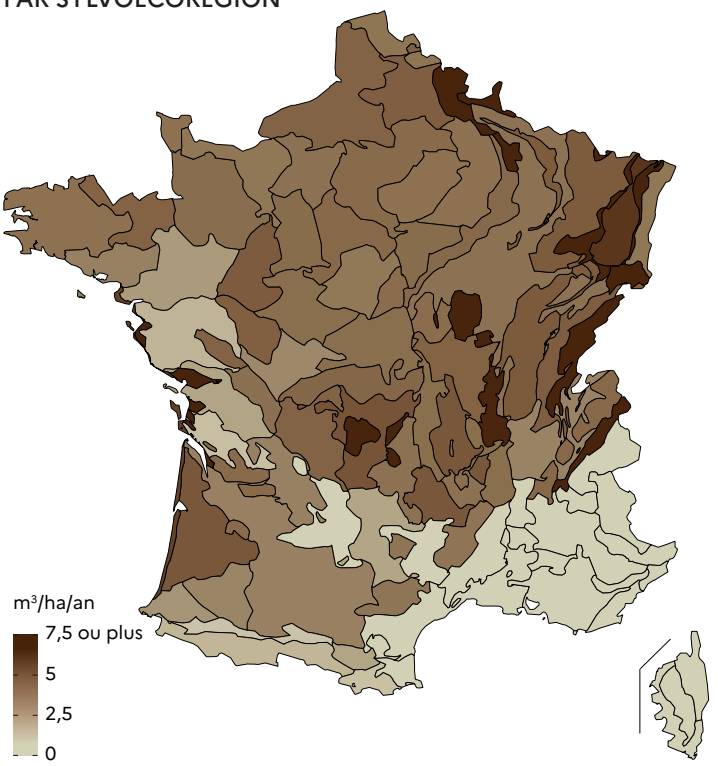
LES PRÉLÈVEMENTS DE BOIS

En France, le volume annuel des prélèvements de bois est en moyenne de 50,6 millions de mètres cubes (Mm^3/an) sur la période 2016-2024, avec une incertitude statistique de l'ordre de 2,8 Mm^3/an.

Sur cette période, chaque année, 22,8 Mm^3 de feuillus et 27,9 Mm^3 de conifères ont été coupés en forêt en moyenne. Les conifères représentent ainsi 55 % du volume coupé, alors qu'ils ne constituent que 35 % de la ressource.

Les prélèvements sont en légère hausse dans le temps. Sur la période 2005-2013, ils s'élevaient en moyenne à 47,2 Mm^3/an en comptant les arbres affectés par la tempête Klaus de 2009.

RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS DE BOIS, SUR LA PÉRIODE 2016-2024, PAR SYLVOÉCORÉGION



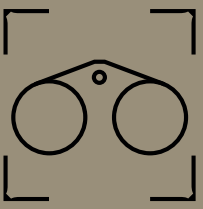
POUR EN SAVOIR PLUS :

- Retrouvez les résultats par région administrative aux pages 42-43 et par essence dans le tableau pages 60-61.
- Accédez à des visualisations interactives sur les prélèvements : inventif.ign.fr/flux/

Cette hausse est notamment liée aux coupes sanitaires d'épicéas victimes des sécheresses ou des scolytes. Les prélèvements de cette essence sont passés de 5,1 à 9,4 Mm³/an en moins de dix ans. Elle est devenue l'essence la plus prélevée devant le pin maritime (6,1 Mm³/an) et représente 18 % du volume de bois coupé en forêt.

Les prélèvements importants observés dans les sylvoécorégions vosgiennes, jurassiennes et ardennaises sont majoritairement dus aux coupes d'épicéas. Dans le Massif central, ils concernent principalement le douglas et l'épicéa.

Les chênes sessile et pédonculé constituent 12 % de l'ensemble des prélèvements en France, soit 5,8 Mm³/an.



Le volume des prélèvements correspond au volume « bois fort tige » (cf. page 22) des arbres vifs recensables en forêt prélevés entre deux observations (espacées de cinq ans).

Une partie de ces prélèvements d'arbres vivants lors de la première observation correspond à des coupes sanitaires : les arbres sont morts entre les deux observations. Ce volume, important pour certaines essences et régions, n'est toutefois pas quantifiable.

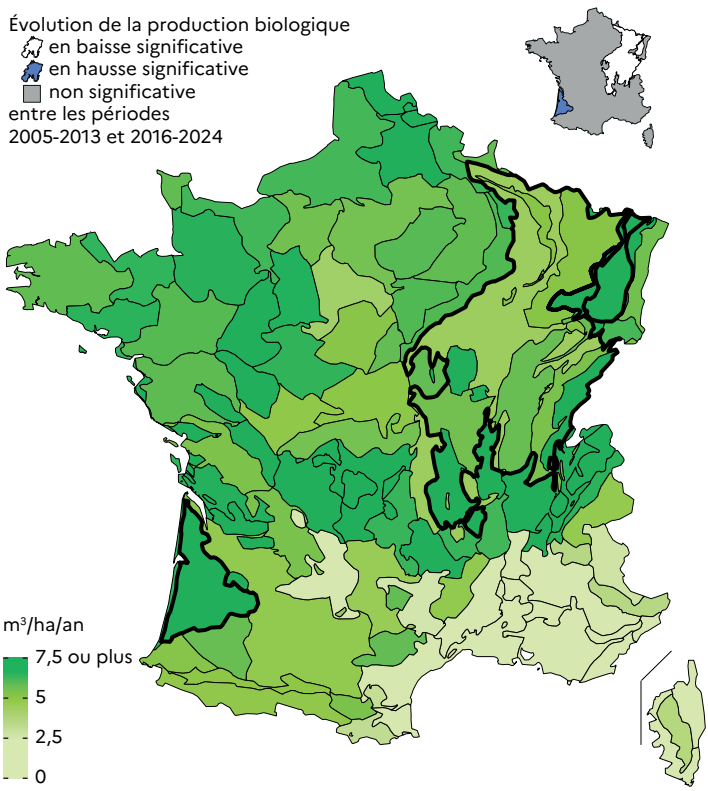
Un autre flux, celui des arbres initialement vus morts ou chablis (cf. page 28) et revus prélevés cinq ans plus tard, est également estimable. Il s'élève à 2,5 Mm³/an sur la période 2016-2024, avec une incertitude statistique de l'ordre de 0,4 Mm³/an. Près de 90 % de ces arbres prélevés étaient des arbres morts entiers ou cassés et environ 10 % des chablis.

LA PRODUCTION BIOLOGIQUE DES ARBRES

En France, la production biologique brute annuelle s'élève en moyenne à 88,7 millions de mètres cubes (Mm^3/an) sur la période 2016-2024, avec une incertitude statistique de l'ordre de 1,3 Mm^3/an. Elle se répartit en 52,2 Mm^3/an pour les feuillus et 36,6 Mm^3/an pour les conifères.

La production annuelle moyenne est de 5,3 m^3/ha/an dans les forêts. Les sylvoécorégions qui ont une production annuelle moyenne par hectare nettement inférieure à la moyenne nationale sont les régions du pourtour méditerranéen ainsi que les Causses du Sud-Ouest.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE, SUR LA PÉRIODE 2016-2024, PAR SYLVOÉCORÉGION

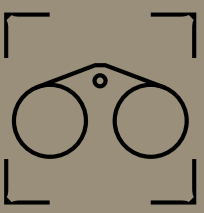


POUR EN SAVOIR PLUS :

- Retrouvez les résultats par région administrative aux pages 42-43 et par essence dans le tableau pages 60-61.
- Accédez à des visualisations interactives sur la production biologique : inventif.ign.fr/flux/

Cette production annuelle à l'hectare moyenne est stable depuis quelques années, mais en diminution significative comparée à la période 2005-2013 (5,8 m^3/ha/an, soit -8 % en une décennie). La forêt, pourtant moins étendue, produisait alors 91,5 Mm^3/an. Cette baisse, absolue et relative, est notamment liée à des conditions climatiques difficiles pour les arbres et propices à divers bioagresseurs.

Cette production est « brute ». Elle exprime la « productivité » des arbres vivants. Pour disposer d'une production annuelle moyenne nette, il faut soustraire la mortalité sur la même période.
La production « nette », qui contribue *in fine*, avec les prélèvements, à l'évolution du stock de bois vivant, est donc de 70,6 Mm^3/an (soit 4,2 m^3/ha/an) en moyenne sur la période 2016-2024. Elle était de 84,1 Mm^3/an (soit 5,3 m^3/ha/an) sur la période 2005-2013. En fonction des sylvoécorégions, la production nette varie de moins de 1 à plus de 7 m^3/ha/an.



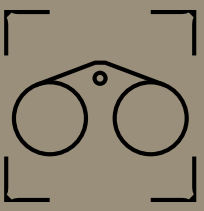
La production biologique de bois en forêt correspond à l'accroissement de matière bois produit par la croissance des arbres pendant une période donnée. Elle est exprimée ici, comme le volume sur pied, en volume « bois fort tige ».

LE BILAN DES FLUX DE BOIS

En France, le bilan des flux de bois est en moyenne de +20,0 millions de mètres cubes (Mm^3/an) sur la période 2016-2024, avec une incertitude statistique de l'ordre de 3,1 Mm^3/an.

Il se répartit en +17,4 Mm^3/an pour les feuillus et +2,6 Mm^3/an pour les conifères, sachant que certaines essences présentent un bilan nul ou négatif. C'est le cas notamment du frêne (-1,0 ± 0,5 Mm^3/an) et de l'épicéa commun (-6,7 ± 1,8 Mm^3/an). L'essence résineuse qui présente le bilan le plus fort est le pin maritime avec +4,1 ± 1,2 Mm^3/an. Pour les feuillus, les chênes pédonculé et sessile ont le plus fort bilan, *ex aequo*, et représentent à eux deux un bilan de +5,6 ± 0,7 Mm^3/an.

Sur la période 2016-2024, le bilan des flux de bois, lissé sur les neuf dernières années, est donc en net recul (-52 %) par rapport à la période 2005-2013 (il était de +41,7 Mm^3/an). Cette réduction est liée à une mortalité en hausse, une production biologique en baisse et des prélèvements en légère progression (y compris à la suite de dégâts causés par des tempêtes, insectes ou maladies).



Le bilan des flux de bois en forêt correspond à la production biologique à laquelle on soustrait les prélèvements et la mortalité. Le signe de ce bilan renseigne sur l'évolution du volume de bois vivant dans les forêts : un bilan positif montre une augmentation annuelle du stock de bois tandis qu'un bilan négatif illustre une diminution du volume de bois dans les forêts.

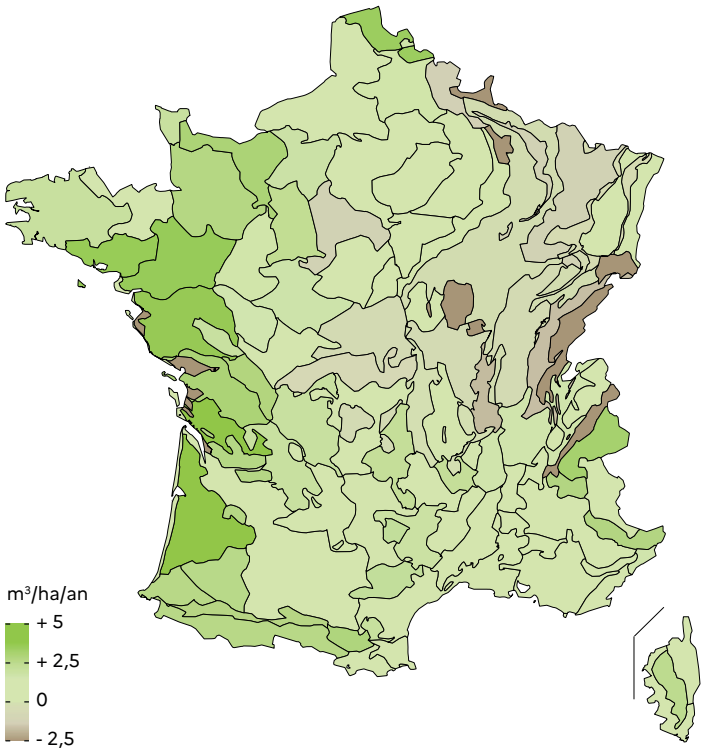
POUR EN SAVOIR PLUS :

- Retrouvez les résultats par région administrative à la page suivante et ceux par essence dans le tableau pages 60-61.
- Accédez à des visualisations interactives sur les flux de bois : inventif.ign.fr/flux/

Le bilan moyen des flux est de +1,0 m³/ha/an sur l'ensemble de la France. Plusieurs sylvoécorégions du Nord-Est de la France présentent actuellement un bilan des flux nettement inférieur à la moyenne nationale et pouvant même être inférieur à zéro. Cela est notamment dû aux effets des sécheresses successives sur les arbres ainsi qu'au développement de pathogènes ou d'insectes sur des espèces d'arbres très présentes dans ces territoires (épicéa attaqué par les scolytes et frêne infecté par la chalarose).

NB : Les zones où le volume de bois sur pied se réduit, c'est-à-dire où le bilan des flux est négatif, ne sont pas les mêmes sur les figures des pages 23 et ci-dessous en raison de différences spatiales mais surtout temporelles entre les deux représentations.

RÉPARTITION DU BILAN DES FLUX DE BOIS, SUR LA PÉRIODE 2016-2024, PAR SYLVOÉCORÉGION



QUELQUES DONNÉES RÉGIONALES

RÉGIONS	SUPERFICIE FORESTIÈRE[1]		
	TOTAL FORÊT (milliers d'hectares)	FORÊT DE PRODUCTION (milliers d'hectares)	TAUX DE BOISEMENT (%)
Île-de-France	299 ± 11	288 ± 12	25
Centre-Val de Loire	1 062 ± 23	1 045 ± 23	27
Bourgogne-Franche-Comté	1 770 ± 26	1 751 ± 26	37
Normandie	459 ± 20	452 ± 20	15
Hauts-de-France	500 ± 21	493 ± 21	16
Grand Est	1 990 ± 27	1 974 ± 28	34
Pays de la Loire	427 ± 17	415 ± 17	13
Bretagne	449 ± 17	435 ± 17	16
Nouvelle-Aquitaine	2 968 ± 41	2 893 ± 42	35
Occitanie	2 858 ± 48	2 678 ± 51	39
Auvergne-Rhône-Alpes	2 646 ± 40	2 468 ± 44	37
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 655 ± 33	1 484 ± 39	52
Corse	598 ± 24	460 ± 30	68
France	17 680 ± 104	16 837 ± 111	32

RÉGIONS	PRODUCTION[2]	PRÉLÈVEMENTS[2]	MORTALITÉ[2]	BILAN DES FLUX[2]
	(millions de m³/an)			
Île-de-France	1,5 ± 0,1	0,7 ± 0,2	0,4 ± 0,1	0,5 ± 0,3
Centre-Val de Loire	5,7 ± 0,2	2,8 ± 0,4	1,3 ± 0,1	1,6 ± 0,5
Bourgogne-Franche-Comté	10,0 ± 0,3	9,1 ± 1,1	3,2 ± 0,3	-2,2 ± 1,1
Normandie	2,8 ± 0,2	1,5 ± 0,4	0,2 ± 0,1	1,1 ± 0,4
Hauts-de-France	3,0 ± 0,2	2,0 ± 0,4	0,5 ± 0,1	0,6 ± 0,5
Grand Est	11,9 ± 0,3	9,2 ± 0,9	2,9 ± 0,3	-0,2 ± 1,0
Pays de la Loire	2,7 ± 0,2	1,4 ± 0,4	0,3 ± 0,1	1,0 ± 0,5
Bretagne	2,6 ± 0,2	1,3 ± 0,4	0,3 ± 0,1	1,1 ± 0,5
Nouvelle-Aquitaine	20,2 ± 0,7	11,0 ± 1,4	2,2 ± 0,2	7,0 ± 1,6
Occitanie	10,0 ± 0,5	3,5 ± 1,0	1,9 ± 0,2	4,6 ± 1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	14,1 ± 0,5	7,6 ± 1,4	4,0 ± 0,4	2,4 ± 1,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,1 ± 0,2	0,6 ± 0,4	0,6 ± 0,1	1,9 ± 0,5
Corse	1,0 ± 0,2	0,1 ± 0,1	0,2 ± 0,1	0,7 ± 0,2
France	88,7 ± 1,3	50,6 ± 2,8	18,1 ± 0,7	20,0 ± 3,1

(1) Moyenne 2021-2025

VOLUME DE BOIS VIVANT[1]		NOMBRE DE TIGES[1]	
TOTAL (millions de m³)	PAR HECTARE (m³/ha)	TOTAL (millions de tiges)	PAR HECTARE (tiges/ha)
59 ± 5	207 ± 17	165 ± 14	577 ± 43
198 ± 10	191 ± 9	668 ± 33	643 ± 28
370 ± 14	212 ± 7	1 143 ± 38	655 ± 19
92 ± 8	204 ± 16	261 ± 25	579 ± 48
94 ± 8	194 ± 14	264 ± 24	544 ± 42
417 ± 15	212 ± 7	1 259 ± 41	640 ± 19
75 ± 6	182 ± 15	260 ± 20	634 ± 43
75 ± 7	173 ± 14	265 ± 22	613 ± 45
442 ± 17	154 ± 6	1 855 ± 62	646 ± 19
379 ± 20	143 ± 7	2 082 ± 86	784 ± 29
530 ± 23	217 ± 9	1 844 ± 66	754 ± 23
139 ± 11	94 ± 7	1 052 ± 66	710 ± 40
46 ± 9	102 ± 18	365 ± 61	799 ± 125
2 916 ± 47	174 ± 3	11 481 ± 170	687 ± 9

PRODUCTION[2]	PRÉLÈVEMENTS[2]	MORTALITÉ[2]	BILAN DES FLUX[2]
(m³/ha/an)			
5,3 ± 0,3	2,6 ± 0,9	1,4 ± 0,3	1,3 ± 1,0
5,5 ± 0,2	2,8 ± 0,4	1,4 ± 0,1	1,4 ± 0,5
5,8 ± 0,2	5,2 ± 0,6	1,8 ± 0,2	-1,3 ± 0,6
6,2 ± 0,4	3,5 ± 0,9	0,6 ± 0,2	2,1 ± 1,0
6,3 ± 0,4	4,2 ± 0,9	1,0 ± 0,2	1,1 ± 0,9
6,1 ± 0,2	4,7 ± 0,5	1,5 ± 0,2	-0,2 ± 0,5
6,6 ± 0,4	3,6 ± 1,1	0,7 ± 0,2	2,3 ± 1,2
6,1 ± 0,4	3,0 ± 1,0	0,8 ± 0,2	2,4 ± 1,1
7,0 ± 0,2	4,0 ± 0,5	0,8 ± 0,1	2,3 ± 0,6
3,8 ± 0,2	1,5 ± 0,4	0,8 ± 0,1	1,5 ± 0,5
5,8 ± 0,2	3,2 ± 0,6	1,7 ± 0,1	0,8 ± 0,6
2,1 ± 0,1	0,4 ± 0,3	0,4 ± 0,1	1,2 ± 0,3
2,1 ± 0,3	0,2 ± 0,3	0,4 ± 0,3	1,5 ± 0,4
5,3 ± 0,1	3,2 ± 0,2	1,1 ± < 0,05	1,0 ± 0,2

(2) Période de référence 2016-2024

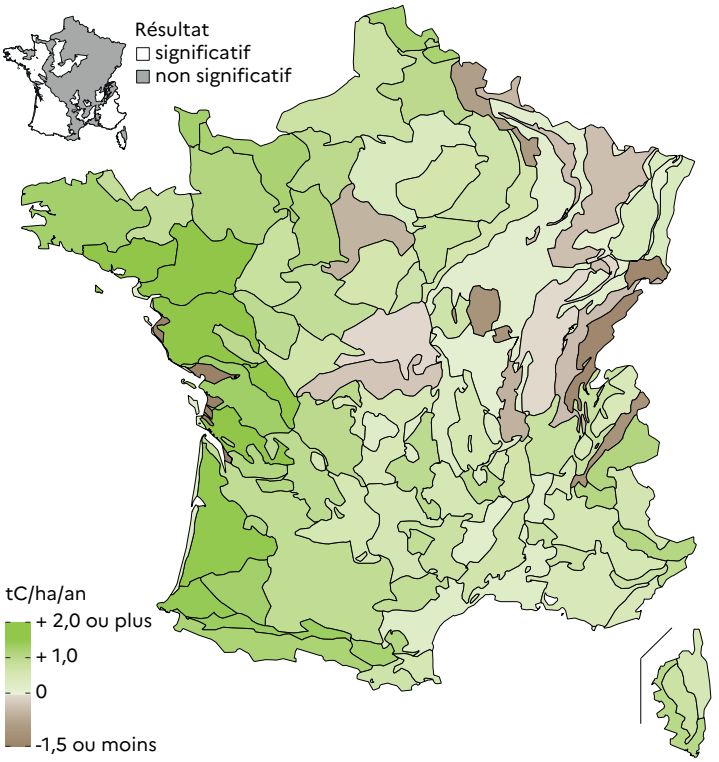
LA CONTRIBUTION À L'ATTÉNUATION DE L'EFFET DE SERRE

Lors de leur croissance, les arbres absorbent le carbone présent dans l'atmosphère sous forme de CO_2 et le stockent dans le bois sous forme de molécules de carbone (C). L'IGN dénombre 11,5 milliards d'arbres recensables en 2025, qui forment un stock de 1 376 millions de tonnes de carbone*.

Le stock de carbone en forêt évolue continuellement en fonction de l'intensité des flux de bois entrants (production) et sortants (mortalité, prélèvements). Ainsi, lorsque le bilan des flux est positif, le stock de carbone en forêt s'accroît, réduisant la quantité de CO_2 de l'atmosphère. Les forêts contribuent alors à l'atténuation de l'effet de serre. À l'inverse, si le bilan est négatif, le stock diminue et les forêts contribuent à l'augmenter.

* Le stock total de carbone de l'écosystème forestier est estimé à 2,8 milliards de tonnes, réparti dans les arbres vivants recensables (45 % du réservoir de carbone ; cf. définition page 22), les arbres morts (4 %), la litière qui recouvre les sols (5 %) et la matière organique contenue dans les 30 premiers centimètres du sol (46 %).

RÉPARTITION DU BILAN DES FLUX EN CARBONE SUR LA PÉRIODE 2016-2024



Sur la période 2016-2024, le bilan s'établit en moyenne à +39 millions de tonnes de CO_2 séquestrées par an, ce qui correspond à un accroissement du stock de bois en forêt de +10,5 MtC/an**.

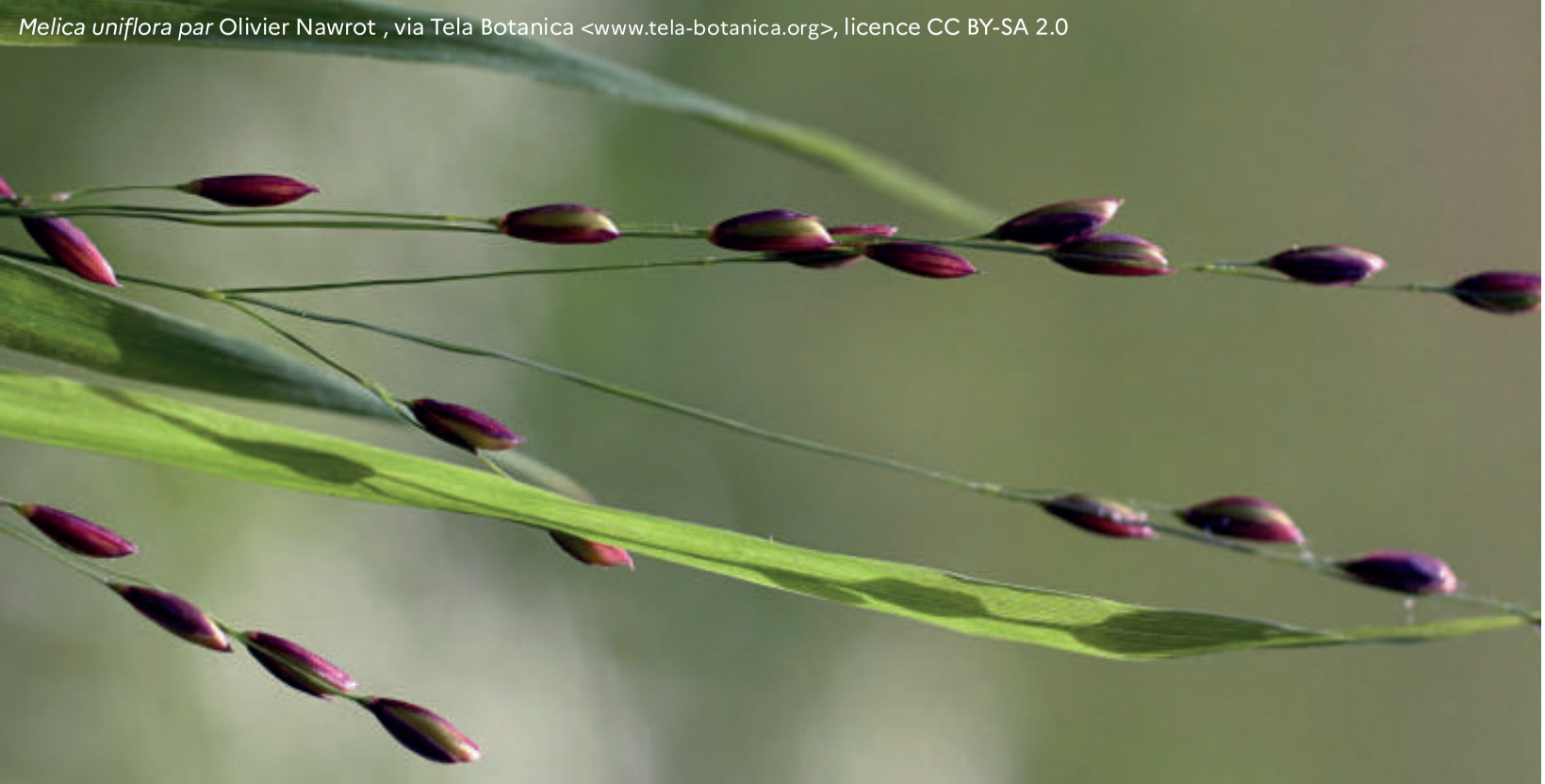
Le stock de carbone a crû de 23 % entre 2009 et 2025. Chaque hectare de forêt contient aujourd'hui en moyenne 82 tonnes de carbone dans ses arbres vivants, à comparer aux 73 tonnes en moyenne en 2009. Cette dynamique de capitalisation du bois et du carbone dans les forêts est en réalité bien plus ancienne (cf. page 27) avec un stock moyen en 1981 de 58 tonnes de carbone par hectare.

Mais si ce stock continue à augmenter, on observe depuis quelques années un ralentissement notable de cette dynamique du fait de la multiplication des crises sanitaires (scolytes de l'épicéa, chalarose du frêne, dépérissement du châtaignier, etc.) combinées à des épisodes de forte sécheresse et de canicule. À titre de comparaison, le bilan net s'établissait à +63 millions de tonnes de CO_2 par an au cours de la période 2005-2013, soit +17,2 millions de tonnes de carbone**.

Face à des crises majeures comme celle des scolytes dans le Nord-Est, certains massifs présentent des niveaux de mortalité et de prélèvement (notamment *via* des coupes sanitaires) supérieurs à la production biologique. Dans ces forêts qui subissent des crises importantes, les stocks forestiers qui ont mis des années à se constituer diminuent brutalement. La hausse conjoncturelle de la quantité de bois mort en forêt et la transformation d'une partie des bois de crise en matériaux permettent néanmoins de différer le retour du carbone dans l'atmosphère.

Les stocks de carbone en forêt évoluent au gré de l'intensité des flux de bois entrants et sortants, lesquels sont régis par des dynamiques de long terme (ex. : évolution de la surface boisée, répartition par classes d'âge, renouvellement) et sont soumis à des événements conjoncturels (ex. : crises sanitaires ou catastrophes naturelles).

** Une tonne de CO_2 contient 273 kg de carbone.



Melica uniflora par Olivier Nawrot , via Tela Botanica <www.tela-botanica.org>, licence CC BY-SA 2.0

ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

La diversité des écosystèmes forestiers induit une répartition spatiale variée des essences d'arbres et des espèces végétales sur le territoire. Elle influence également la richesse spécifique et les catégories de peuplements.

LES PRINCIPALES ESSENCES FORESTIÈRES

LE CHÊNE PÉDONCULÉ

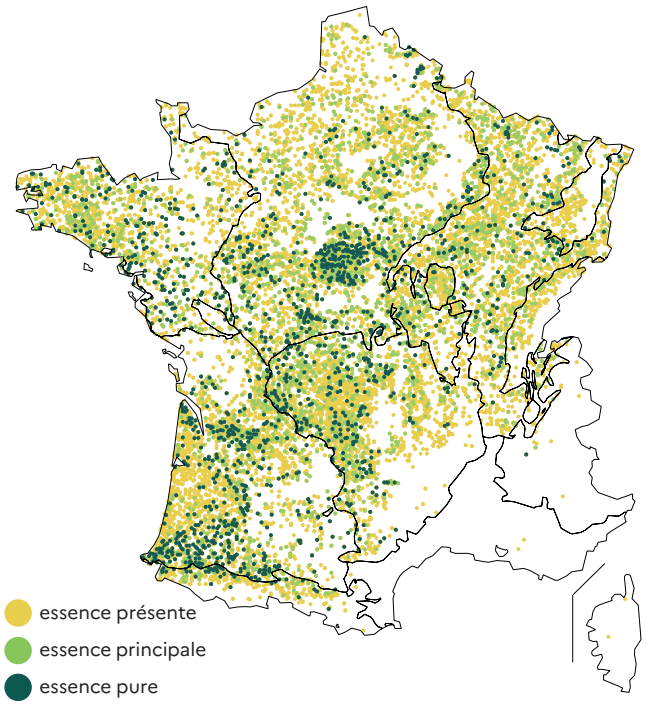
Le chêne pédonculé est une espèce présente sur la majeure partie du territoire, à l'exception du Sud-Est. C'est l'essence la plus représentée en tant qu'essence principale d'un peuplement, avec 2,3 millions d'hectares. Il est souvent accompagné d'autres essences, notamment le charme, le hêtre, le frêne, le châtaignier ou le pin sylvestre.

Les gros et très gros bois sont bien représentés (9,5 % des tiges de cette espèce, contre 2 % tous feuillus confondus).

Plus de 10 % des arbres de cette essence sont altérés*, d'autant plus que l'arbre est gros.

La majorité (63 %) du volume de bois de cette essence se situe dans les forêts privées sans PSG**.

* cf. pages 32-33, chapitre « L'état sanitaire de la forêt ».
** PSG : Plan simple de gestion.



cf. définitions page 60.

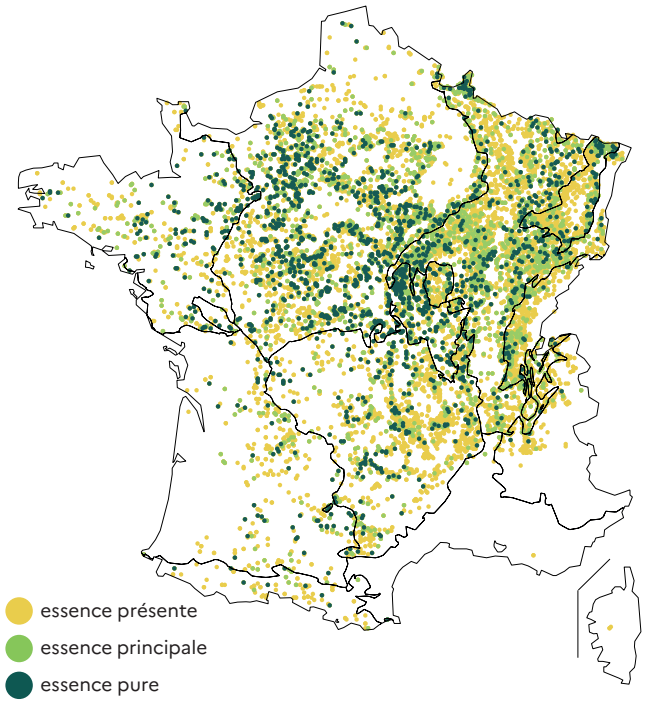
LE CHÊNE SESSILE

Le chêne sessile est une espèce présente sur une grande partie du territoire. Il est plus souvent en peuplement pur que le chêne pédonculé. Lorsqu'il est en mélange, c'est notamment avec du hêtre, du charme, du chêne pédonculé, du frêne ou du pin sylvestre.

Les gros et très gros bois sont bien représentés (7 % des tiges de cette espèce, contre 2 % tous feuillus confondus).

Plus de 8 % des arbres de cette essence sont altérés*, quelle que soit la classe de diamètre.

Cette espèce de chêne semble plus souvent gérée que les autres espèces puisque 37 % du volume de bois se situe en forêt publique, 31 % en forêt privée avec PSG et seulement 32 % en forêt privée sans PSG.



LE CHÊNE PUBESCENT

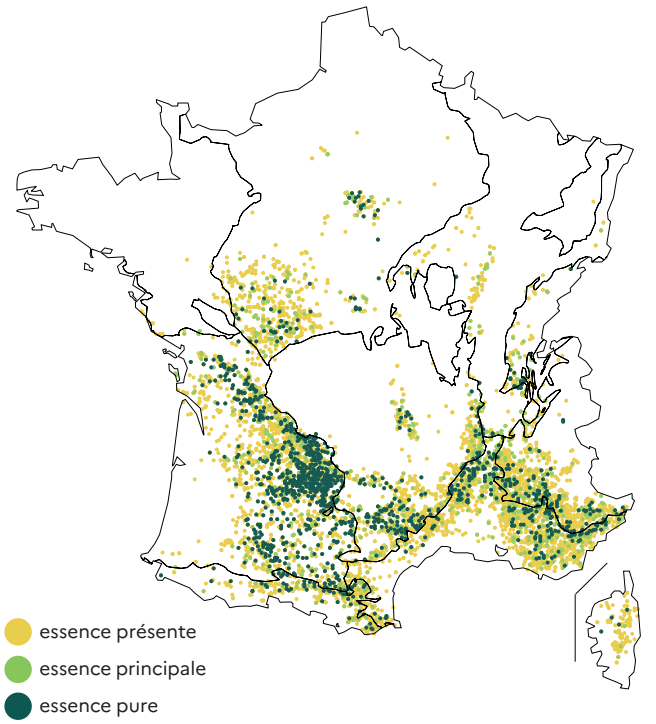
Le chêne pubescent est une espèce plutôt présente dans le sud du pays, en station chaude ou sèche. C'est l'espèce la plus représentée en peuplement pur (850 000 ha), particulièrement dans le Sud-Ouest. Lorsqu'il est en mélange, c'est notamment avec du pin sylvestre ou d'autres pins, ou encore du chêne pédonculé.

Les arbres sont souvent de faible dimension : 87 % des tiges sont des petits bois.

Plus de 8 % des arbres de cette essence sont altérés*. Les gros et très gros bois sont nettement plus affectés que les moyens bois.

La quasi-totalité du volume de bois de cette essence se situe en forêt privée, notamment sans PSG (87 % du volume).

* cf. pages 32-33, chapitre « L'état sanitaire de la forêt ».



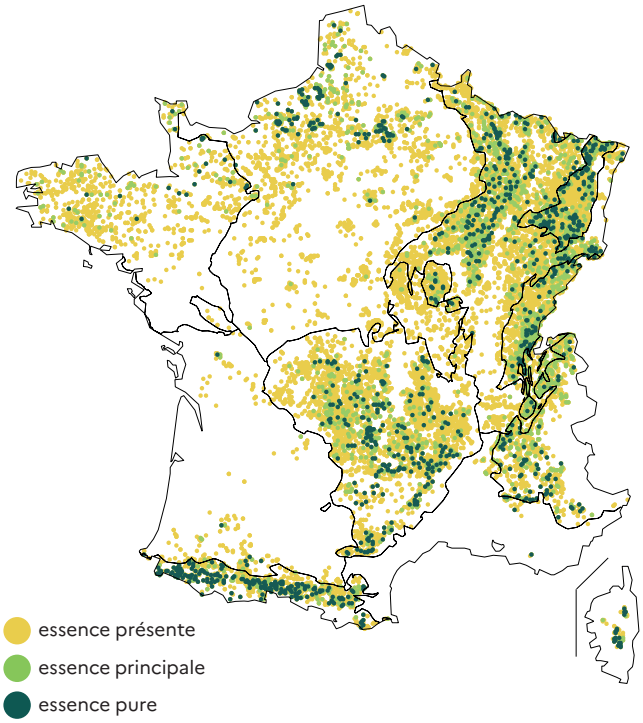
LE HÊTRE

Le hêtre est une espèce présente dans la moitié nord du pays et en montagne. C'est l'essence la plus souvent présente dans les peuplements (6,3 millions d'hectares), souvent accompagnée d'autres essences : les chênes en plaine, le sapin pectiné ou l'épicéa commun en montagne, ou encore le frêne et le pin sylvestre.

La répartition des classes de diamètre suit la moyenne des feuillus ici présentés (74 % des arbres sont des petits bois, 22 % de moyens bois et 4 % de gros ou très gros bois).

Plus de 6 % des arbres de cette essence sont altérés*. En une décennie, la part de hêtre ayant au moins 25 % de branches mortes a augmenté de façon exponentielle.

Le volume se répartit en deux parts quasi égales entre les forêts publiques et privées. Le volume de cette essence se situe pour 40 % en forêt privée sans PSG (qui représente 57 % de la superficie forestière).



LE CHÂTAIGNIER

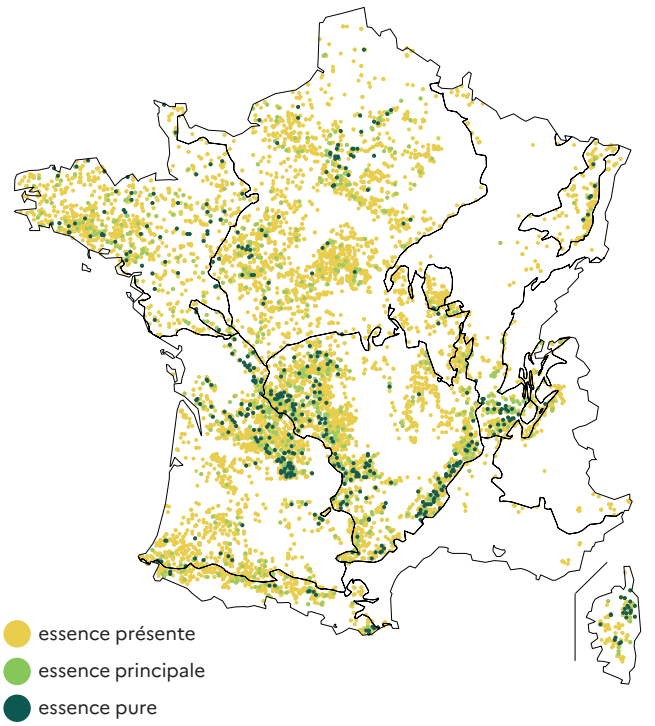
Le châtaignier est une espèce plutôt répartie dans l'ouest du pays, sur les stations non calcaires. Il est souvent en mélange avec d'autres essences, notamment du chêne pédonculé ou du pin sylvestre.

Les arbres sont souvent de moindre dimension : 80 % des tiges sont des petits bois.

L'essence présente un grand nombre d'arbres altérés* (22 %), et d'autant plus que l'arbre est gros (près de la moitié des très gros bois). Cette essence est affectée par l'encre et le chancre depuis plusieurs décennies ou quelques années, selon les régions.

La quasi-totalité du volume de bois de cette essence se situe en forêt privée, notamment sans PSG (les trois quarts du volume).

* cf. pages 32-33, chapitre « L'état sanitaire de la forêt ».



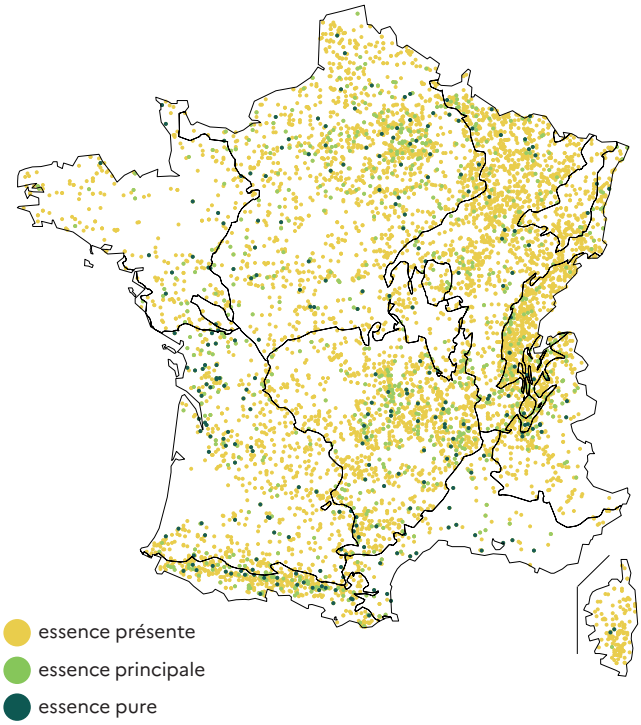
LE FRÊNE

Le frêne est une essence d'accompagnement fréquente (6,0 millions d'hectares), très souvent en mélange avec d'autres essences feuillues. Il est présent sur une partie importante du territoire, plutôt sur les stations fraîches.

Les gros frênes, tout comme les châtaigniers, sont plutôt rares (2 % des tiges sont des gros ou très gros bois).

C'est l'essence présentant le plus d'arbres altérés* (25 % des arbres). En effet, touchée par la chalarose, cette essence a vu son état sanitaire se dégrader : moins de 3 % des frênes avaient au moins 25 % de branches mortes il y a dix ans. Sur la période 2016-2024, le bilan des flux du frêne est négatif (cf. page 61).

Une grande partie du volume de bois de cette essence se situe en forêt privée, notamment sans PSG (78 % du volume).



LE PIN MARITIME

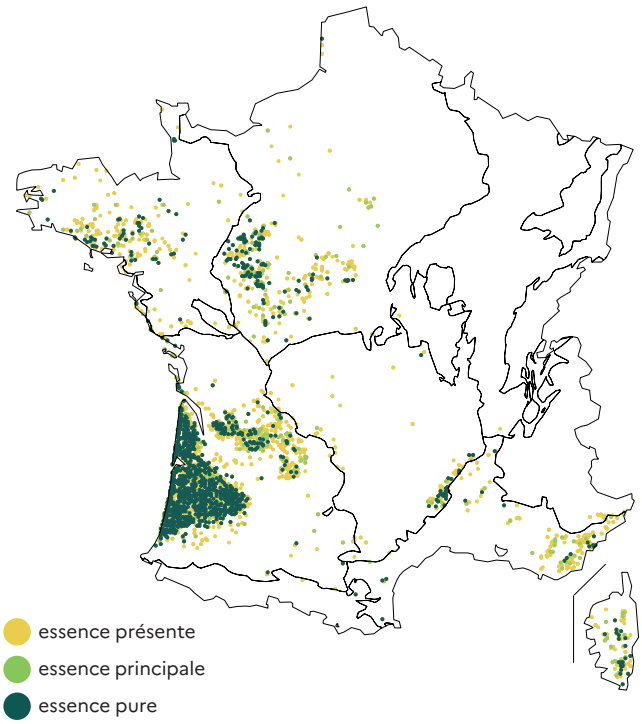
Le pin maritime est l'espèce résineuse la plus fréquente en essence principale (1,0 million d'hectares) et peuplement pur (820 000 ha), notamment dans le massif des Landes de Gascogne.

Les petits bois sont plus représentés que pour les autres résineux (près de 70 % des tiges). Cela est notamment lié aux tempêtes qui ont fortement touché le massif landais en 1999 et 2009 et provoqué un renouvellement important, donc un fort rajeunissement du massif et de la ressource.

Le pin maritime est l'espèce résineuse** qui présente le moins d'arbres altérés* (4 % des arbres).

Une grande partie du volume de bois de cette espèce se situe en forêt privée. C'est l'espèce** avec la plus forte part en forêt privée avec PSG (45 %). C'était l'espèce la plus récoltée jusqu'à la crise des scolytes sur l'épicéa (cf. page 37).

** parmi celles fournies dans ce mémento.



LE PIN SYLVESTRE

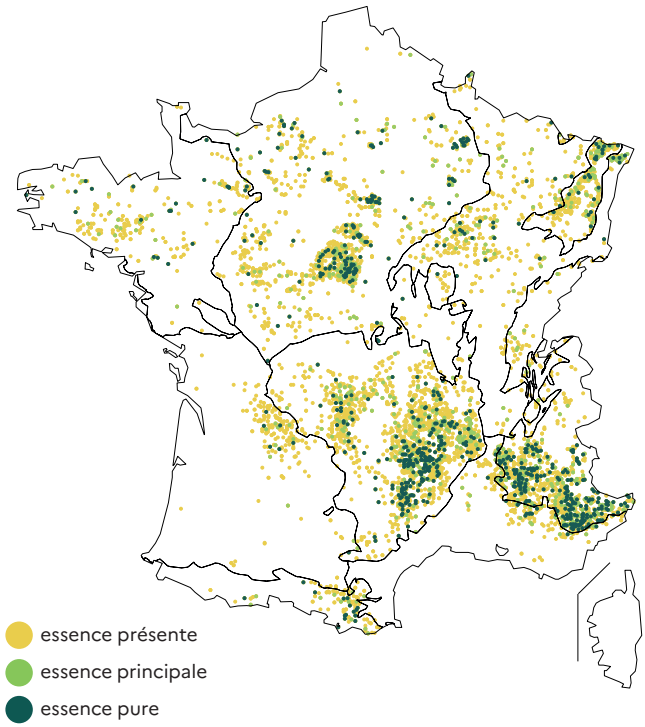
Le pin sylvestre est l'essence résineuse la plus souvent présente dans les peuplements (2,6 millions d'hectares). Lorsqu'elle est en mélange, c'est aussi bien avec d'autres résineux que des feuillus.

La répartition des classes de diamètre est proche de la moyenne des résineux, avec toutefois moins de gros et très gros bois (60 % des arbres sont des petits bois, 37 % des moyens bois et 2 % des gros ou très gros bois).

Cette essence est plus altérée que les autres résineux (mis à part l'épicéa). En effet, 6 % des pins sylvestres sont altérés*, et 7 % du volume est mort (cf. page 61).

La répartition par propriété de cette essence suit la moyenne, toutes essences confondues : près des trois quarts du volume sont en forêt privée et 59 % du volume de cette essence est situé en forêt privée sans PSG.

* cf. pages 32-33, chapitre « L'état sanitaire de la forêt ».



LE SAPIN PECTINÉ

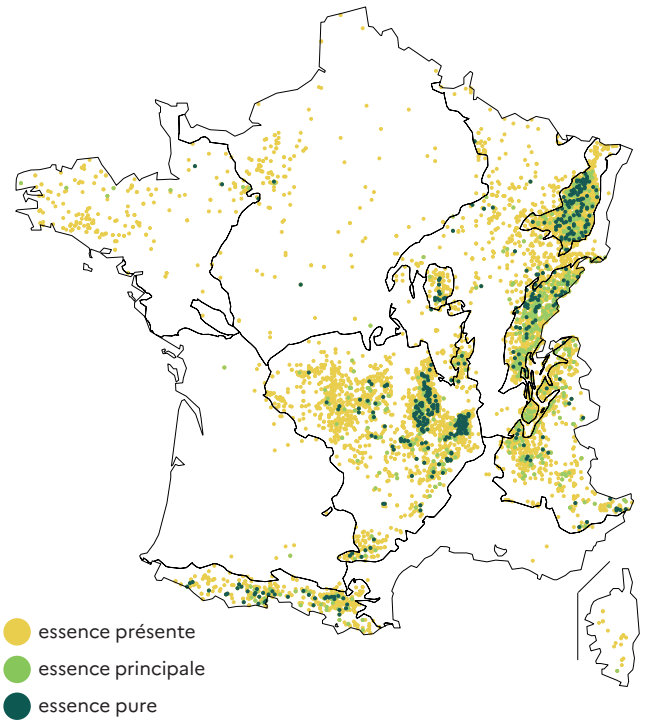
Le sapin pectiné est très souvent présent dans les peuplements de montagne, où il peut être pur ou en mélange, notamment avec du hêtre ou de l'épicéa commun.

La répartition des classes de diamètre est proche de la moyenne des résineux présentés ici, avec toutefois une bonne représentation des gros bois (61 % des arbres sont des petits bois, 32 % des moyens bois et 7 % des gros ou très gros bois).

D'un point de vue sanitaire, moins de 5 % des sapins pectinés sont altérés*. Ce taux est plus important dans le massif vosgien.

Le volume se répartit en deux parts quasi égales entre les forêts publiques et privées. Le volume de cette essence se situe pour 33 % en forêt privée sans PSG.

* cf. pages 32-33, chapitre « L'état sanitaire de la forêt ».



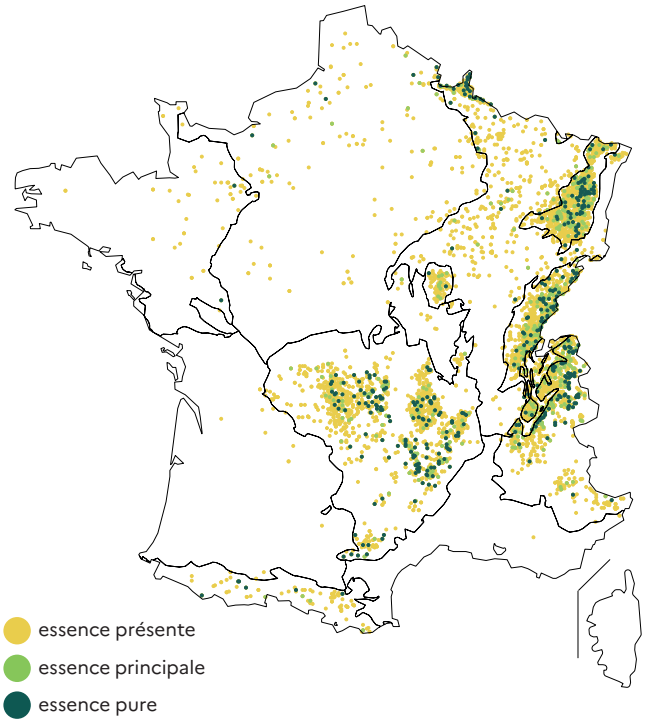
L'ÉPICÉA COMMUN

L'épicéa commun est une espèce des massifs montagneux de l'est de la France (souvent en mélange avec le hêtre et le sapin pectiné), introduite dans le Massif central (souvent en peuplements purs). Il a également été planté en plaine et dans les Ardennes (moyenne montagne), sur des sols non calcaires et au climat frais qui lui étaient adaptés, où la station n'est désormais plus adaptée.

Aujourd'hui, avec les sécheresses, les attaques de scolytes et les coupes sanitaires qui en découlent, c'est l'essence résineuse qui a la plus forte mortalité et est la plus prélevée. Près de 11 % des épicéas communs sont altérés*. C'est par conséquent la seule essence résineuse ayant un bilan des flux négatif.

Les moyens bois sont bien représentés (41 % des tiges).

Les forêts publiques contiennent une bonne part (42 %) du volume de bois de cette essence. Le même volume est présent dans des forêts privées sans PSG.



LE DOUGLAS

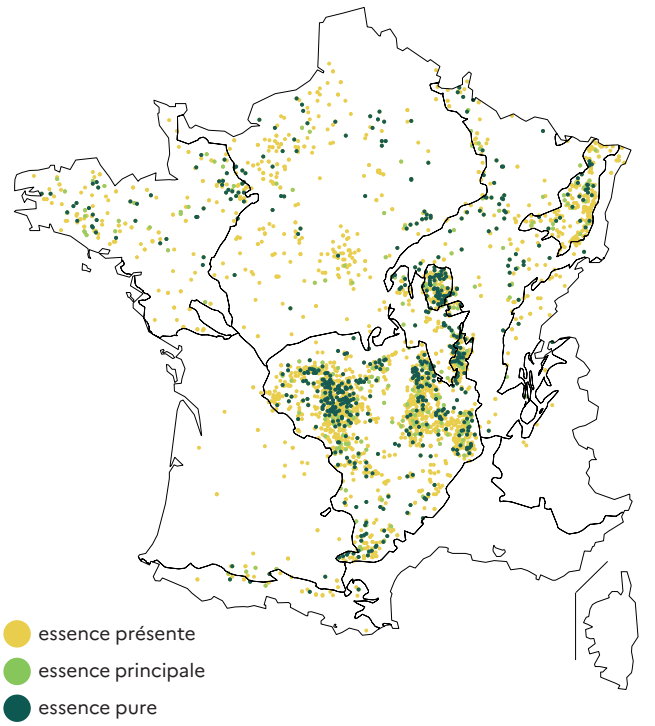
Le douglas est une espèce introduite notamment en moyenne montagne (plateau limousin et nord-est du Massif central, Morvan, Vosges). Elle est présente sur plus d'un million d'hectares, dont 300 000 ha sont des peuplements purs de douglas (cf. page 60).

C'est l'essence pour laquelle le volume moyen de l'arbre est le plus élevé (0,8 m³). Les arbres d'au moins 47,5 cm de diamètre à 1,30 m (moyens, gros et très gros bois) sont très représentés (48 % des tiges), signe que la ressource atteint massivement le diamètre de récolte.

D'un point de vue sanitaire, 6 % des douglas sont altérés*. Ce taux est plus important autour du massif vosgien que dans le Limousin.

Plus de 80 % du volume de bois de cette essence se situe dans des forêts privées, dont presque la moitié fait l'objet d'un PSG.

* cf. pages 32-33, chapitre « L'état sanitaire de la forêt ».



AUTRES INFORMATIONS SUR LES ESSENCES

L'IGN recueille des informations sur près de 190 espèces d'arbres regroupées en 70 essences. Les essences présentées dans les pages précédentes et dans la double page suivante correspondent à environ 70 % de la surface en essence principale et du volume de bois vivant sur pied.

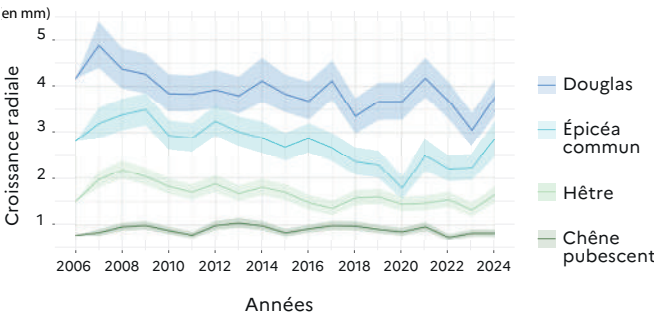
En complément, une information sur de nombreuses espèces et essences moins répandues est également produite, mais statistiquement moins précise.

POUR ACCÉDER AUX INFORMATIONS SUR D'AUTRES ESSENCES :
inventaire-forestier.ign.fr/?rubrique250

POUR ACCÉDER À PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE DES ESSENCES :
inventif.ign.fr/sante/

Par ailleurs, les chronologies de croissance de douze essences forestières sont mises à jour annuellement et disponibles à l'échelle des grandes régions écologiques (Greco). Elles permettent de visualiser les variations temporelles et spatiales des anomalies de croissance résultant du climat.

ÉVOLUTION DE CROISSANCE DE QUATRE ESSENCES



POUR VISUALISER LES ANOMALIES DE CROISSANCE :
inventif.ign.fr/croissance/

PRINCIPAUX CHIFFRES SUR LES ESSENCES

ESSENCES	SURFACE [1] (milliers d'hectares) où l'essence est présente [2]	où l'essence est principale [3]	où l'essence est pure [4]	% pure/principale
Chêne pédonculé	6 250 ± 96	2 317 ± 69	771 ± 42	33
Chêne sessile	4 396 ± 81	1 857 ± 58	790 ± 40	43
Chêne pubescent	3 485 ± 85	1 436 ± 62	849 ± 49	59
Hêtre	6 311 ± 92	1 513 ± 58	564 ± 38	37
Châtaignier	3 576 ± 84	691 ± 42	268 ± 28	39
Frêne	6 037 ± 108	593 ± 40	129 ± 19	22
Charme	4 912 ± 79	652 ± 37	83 ± 14	13
Chêne vert	1 980 ± 65	818 ± 51	445 ± 40	54
Pin maritime	1 665 ± 53	1 045 ± 44	818 ± 40	78
Pin sylvestre	2 619 ± 75	886 ± 49	470 ± 37	53
Sapin pectiné	2 670 ± 70	598 ± 37	240 ± 25	40
Épicéa commun	2 001 ± 61	457 ± 33	223 ± 24	49
Douglas	1 298 ± 51	449 ± 32	306 ± 27	68

ESSENCES	NOMBRE DE TIGES [1] vivantes (millions de tiges)	volume moyen d'une tige vivante (m^3)	mortes ou chablis (millions de tiges)
Chêne pédonculé	628 ± 23	0,6	69 ± 6
Chêne sessile	626 ± 29	0,5	67 ± 7
Chêne pubescent	978 ± 59	0,1	85 ± 9
Hêtre	904 ± 46	0,3	47 ± 6
Châtaignier	690 ± 47	0,2	309 ± 27
Frêne	355 ± 24	0,3	65 ± 7
Charme	1 064 ± 42	0,1	75 ± 7
Chêne vert	824 ± 73	< 0,05	38 ± 7
Pin maritime	507 ± 38	0,3	16 ± 4
Pin sylvestre	475 ± 36	0,3	62 ± 7
Sapin pectiné	387 ± 29	0,6	35 ± 5
Épicéa commun	290 ± 24	0,6	46 ± 7
Douglas	191 ± 18	0,8	13 ± 3

(1) Moyenne 2021-2025.
(2) Présence d'au moins un individu de l'essence, recensable ou non, sur la placette.
(3) Les arbres recensables de l'essence forment le plus fort couvert libre relatif de la placette.
(4) Les arbres recensables de l'essence forment plus de 75 % du couvert libre relatif de la placette.

VOLUME DE BOIS SUR PIED [1]				
bois vivant (millions de m³)	% moyen bois	% gros bois	bois mort et chablis (millions de m³)	% arbres morts et chablis [5]
350 ± 12	44	31	13 ± 1	4
339 ± 13	46	30	8 ± 1	2
119 ± 7	44	6	5 ± 1	4
299 ± 14	46	25	8 ± 1	3
132 ± 9	51	8	31 ± 3	19
92 ± 6	54	16	11 ± 1	11
129 ± 6	41	3	4 ± 1	3
34 ± 4	21	3	1 ± < 0,5	3
165 ± 13	56	21	4 ± 1	3
151 ± 10	69	14	12 ± 1	7
227 ± 19	49	31	12 ± 2	5
173 ± 15	60	24	17 ± 3	9
145 ± 18	54	33	3 ± 1	2

PRODUCTION [6]	PRÉLÈVEMENTS [6]	MORTALITÉ [6]	BILAN DES FLUX [6]
(millions de m³/an)			
7,1 ± 0,2	2,8 ± 0,5	1,4 ± 0,2	2,8 ± 0,5
6,8 ± 0,2	3,0 ± 0,4	1,0 ± 0,1	2,8 ± 0,5
2,5 ± 0,1	0,5 ± 0,2	0,5 ± 0,1	1,5 ± 0,3
6,8 ± 0,3	3,8 ± 0,6	1,0 ± 0,2	2,0 ± 0,6
4,0 ± 0,3	1,9 ± 0,5	1,8 ± 0,2	0,3 ± 0,6
2,7 ± 0,2	2,0 ± 0,4	1,7 ± 0,2	-1,0 ± 0,5
4,4 ± 0,2	1,9 ± 0,3	0,6 ± 0,1	1,9 ± 0,3
0,7 ± 0,1	0,1 ± 0,1	0,1 ± < 0,05	0,5 ± 0,2
10,5 ± 0,7	6,1 ± 1,0	0,3 ± 0,1	4,1 ± 1,2
3,6 ± 0,2	1,8 ± 0,5	1,2 ± 0,2	0,7 ± 0,5
6,3 ± 0,4	3,7 ± 0,7	1,2 ± 0,3	1,4 ± 0,9
5,3 ± 0,4	9,4 ± 1,7	2,6 ± 0,7	-6,7 ± 1,8
6,2 ± 0,6	4,5 ± 1,5	0,2 ± 0,1	1,5 ± 1,6

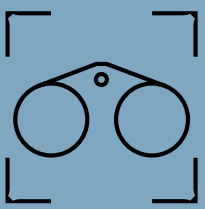
(5) Le pourcentage d'arbres morts et chablis est le rapport entre le stock d'arbres morts sur pied et chablis vivant et le stock total (vivant et mort sur pied et chablis vivant).
(6) Période de référence 2016-2024.

LA RICHESSE SPÉCIFIQUE MOYENNE PAR PLACETTE

En moyenne, une placette d'inventaire forestier contient 5,1 espèces d'arbres (5,4 pour les forêts privées sans plan simple de gestion (PSG), 4,9 pour les forêts publiques et 4,5 pour les forêts privées avec PSG). Cette richesse spécifique est plutôt stable. Il y a dix ans, une placette d'inventaire forestier contenait en moyenne 4,9 espèces d'arbres.

La sylvoécorégion des Landes de Gascogne affiche la moyenne la plus basse, à moins de deux espèces par placette, tandis que les sylvoécorégions des Plateaux calcaires du Nord-Est et du Premier plateau du Jura affichent en moyenne sept espèces d'arbres différentes. Globalement, cette richesse moyenne est plus faible dans la zone méditerranéenne et plus élevée dans le Nord-Est (cf. carte).

POUR VISUALISER DES INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ :
inventif.ign.fr/biodiversite/



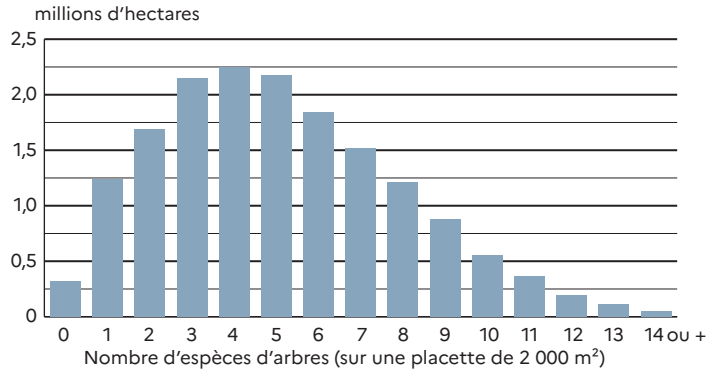
La richesse spécifique des arbres permet de mesurer leur diversité en comptabilisant toutes les espèces présentes d'arbres recensables, c'est-à-dire ayant un diamètre d'au moins 7,5 cm à 1,30 m de hauteur.

Elle vaut pour une surface donnée. Pour l'inventaire, le calcul de la richesse totale est réalisé sur la placette de 2 000 m² (25 m de rayon) et correspond au nombre total d'espèces dont au moins un arbre est recensable. La richesse moyenne peut ensuite être calculée à l'échelle d'un territoire, ici une sylvoécorégion. Elle correspond au nombre moyen d'espèces présentes sur les placettes du territoire.

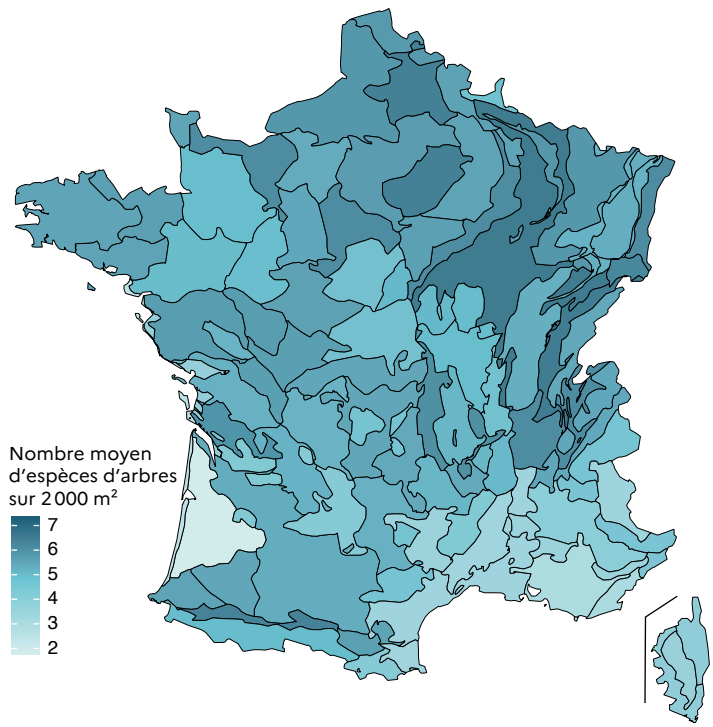
En France, 1,6 million d'hectares de forêt sont composés de moins de deux espèces tandis que 1,3 million d'hectares en contiennent au moins dix différentes (cf. graphique).

À l'échelle d'un territoire, la richesse spécifique est une moyenne. Les tendances locales et intraparcellaires peuvent être différentes. Dans quasiment toutes les sylvoécorégions, des placettes ont été inventoriées avec au moins dix espèces d'arbres tandis que d'autres ne comptaient aucun arbre recensable (très jeune peuplement ou placette temporairement déboisée).

SUPERFICIE FORESTIÈRE PAR RICHESSE SPÉCIFIQUE MOYENNE



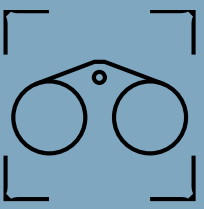
RICHESSE SPÉCIFIQUE MOYENNE, PAR SYLVOÉCORÉGION



LES CATÉGORIES DE PEUPLEMENTS

Un peu moins de la moitié de la forêt est constituée de peuplements dits « purs » : sur 4,6 millions d'hectares, un feuillu domine (le plus souvent du hêtre ou du chêne pubescent, sessile, pédonculé ou vert) et sur 2,6 millions d'hectares, un conifère domine (le plus souvent du pin maritime ou sylvestre).

Sur les 8,5 millions d'hectares de forêt restants, les essences sont plus mélangées, généralement en mélange de feuillus (3,7 Mha à deux feuillus et 2,3 Mha en mélange de feuillus variés) ou en mélange de conifères et feuillus (1,9 Mha), et plus rarement en mélange de conifères (0,5 Mha).



Le croisement des données* de diversité et de composition des peuplements renseigne sur les grandes catégories de peuplements selon la grille suivante :

Combien d'essences, au minimum, représentent au moins 75 % du couvert ?	Quel groupe d'essences représente au moins 75 % du couvert du peuplement ? : Feuillus	Conifères	Aucun des deux
1 essence	Feuillus purs	Conifères purs	
2 essences	Mélange de deux feuillus	Mélange de conifères	Mélange de conifères et feuillus
3 essences ou plus	Mélange de feuillus variés		

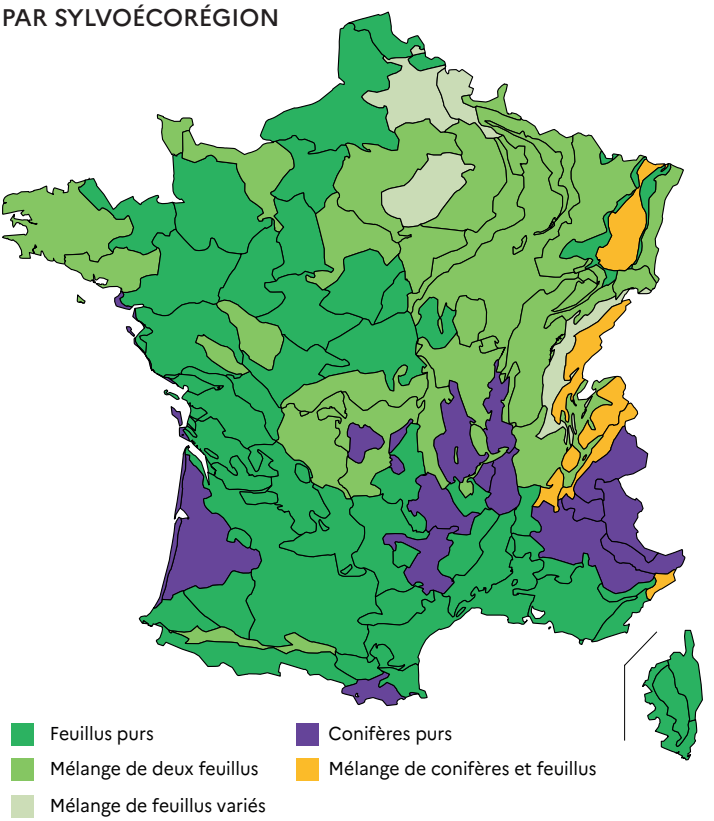
* Ces données ne sont renseignées, pour la placette de 2 000 m², que dans les peuplements ayant un couvert supérieur à 15 % par des arbres de plus de 7,5 cm de diamètre. Ils représentent une superficie de 15,5 millions d'hectares.

La catégorie de peuplements la plus représentée à l'échelle de chaque sylvoécorégion est très souvent de type feuillu (cf. carte).

Le nord-est de la France est plus diversifié, avec des mélanges de plusieurs feuillus (chênes, hêtre, charme ou frêne notamment), que le reste des plaines qui est majoritairement en feuillus purs.

La catégorie des conifères purs et des mélanges de conifères et feuillus est la plus fréquente dans les sylvoécorégions de montagne et les Landes de Gascogne.

CATÉGORIE DE PEUPLEMENT DOMINANTE* PAR SYLVOÉCORÉGION



* La catégorie dominante est celle représentant le plus de superficie, au sein de chaque sylvoécorégion. Lorsque deux catégories ont des superficies proches, la catégorie dominante peut changer d'une année à l'autre.

RÉGÉNÉRATION FORESTIÈRE ET GRANDS ONGULÉS

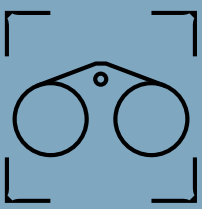
La forêt compte 92 milliards d'arbres à des stades juvéniles*, en plus des 11 milliards d'arbres recensables.

La quasi-totalité des placettes d'inventaire montrent la présence de ces brins : 97 % sont uniquement d'origine naturelle. Les 3 % contenant des brins d'origine artificielle (plantation ou semis) se répartissent en 180 000 ha uniquement artificiels (à 60 % en région Nouvelle-Aquitaine) et 390 000 ha mélangeant de l'artificiel et du naturel (pour presque la moitié dans cette même région).

Des protections contre les grands ongulés sauvages sont présentes sur 270 000 ha, pour trois quarts sous la forme individuelle (gaine) et un quart en collectif (grillage).

* Sont ici qualifiés d'arbres juvéniles, ou de brins, toutes les espèces ligneuses pour lesquelles au moins un individu de l'espèce a déjà été mesuré par l'inventaire (c'est-à-dire avec un diamètre d'au moins 7,5 cm à 1,30 m, recensable). Ces brins mesurent au moins 50 cm de hauteur et ont un diamètre inférieur à 7,5 cm à 1,30 m.

POUR EN SAVOIR PLUS :
inventif.ign.fr/sante/
(partie « Traces d'ongulés sauvages »)



Les signes de présence laissés par les grands ongulés (cerf, chevreuil, mouflon, chamois, daim, etc.) sur les juvéniles* sont dénombrés sur deux sous-placettes de 2 m de rayon (25 m^2) sur chaque placette d'inventaire de 15 m de rayon.

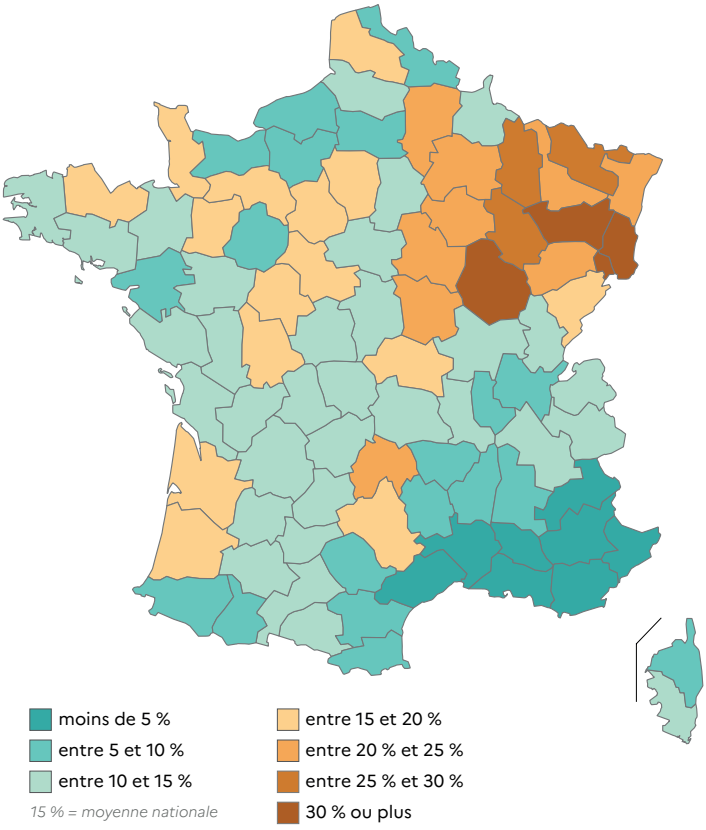
La collecte des données relatives à la régénération des peuplements et à la pression des grands ongulés a débuté en 2023. Les résultats présentés ici mobilisent uniquement les trois campagnes de mesures actuellement disponibles.

Les grands ongulés sauvages peuvent laisser des traces de frottis (frottement des bois des mâles sur la tige), d'abroutissement (consommation des bourgeons ou feuilles ; le plus fréquent), et/ou d'écorçage (consommation de l'écorce). Elles sont présentes sur 15 % des brins.

Ce taux est très variable selon les territoires (cf. carte) et la moyenne départementale ne traduit pas la diversité des situations locales. Dans presque tous les départements, des placettes montrent plus de 50 % de brins avec des traces.
La variabilité est aussi très forte selon les espèces végétales. Le charme est l'espèce arborée la plus abroutie (21 % des brins). Le pin maritime est l'espèce la plus frottée (9 %). Ces arbres juvéniles et autres végétaux du sous-bois constituent une ressource alimentaire pour ces animaux.

Des fouilles de sanglier ou des traces d'animaux domestiques sont présentes sur 16 % des forêts contenant des arbres juvéniles, dans des proportions plus fortes en Sologne, Corse et région Paca.

TAUX DE BRINS ABROUTIS, FROTTÉS OU ÉCORCÉS PAR LES GRANDS ONGULÉS SAUVAGES, PAR DÉPARTEMENT

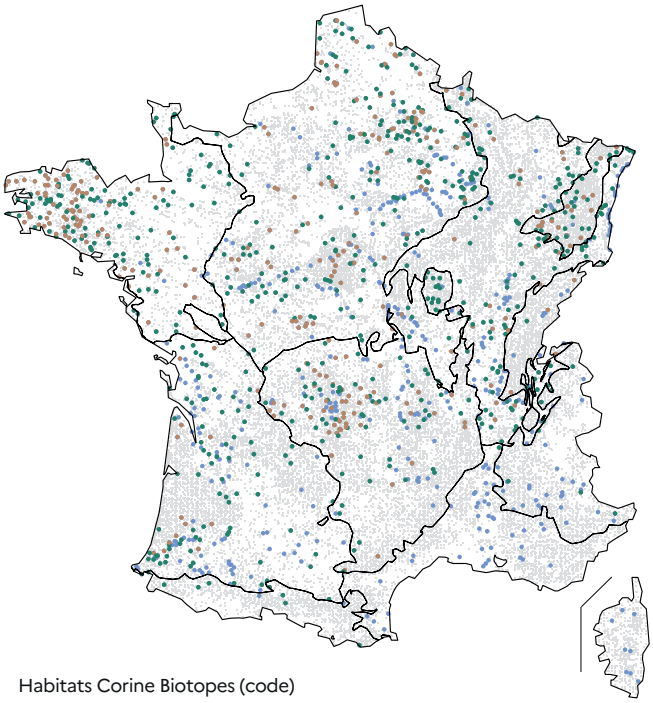


LES HABITATS FORESTIERS

Depuis 2011, l'inventaire forestier intègre un suivi de l'aire de répartition, de la superficie, de la structure et du fonctionnement des habitats naturels forestiers. Ainsi, au total, plus de 90 000 placettes ont déjà été qualifiées. Nous vous présentons ici le cartogramme des habitats forestiers humides* à titre d'exemple. D'autres cartogrammes, notamment floristiques, peuvent être obtenus grâce à l'outil « dataIFN » accessible en ligne.

* Sont appelés Habitats forestiers humides les Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides (codes 44.*x*) de la nomenclature Corine Biotopes.

RÉPARTITION DES HABITATS FORESTIERS HUMIDES*



La flore est un élément central pour la détermination d'un habitat. Les conditions écologiques, dynamiques, chorologiques et historiques servent aussi à le déterminer. L'inventaire forestier utilise donc le lien entre les facteurs écologiques et la végétation (climat, sol, topographie, etc.) pour déterminer l'habitat. Au-delà de ces facteurs déterminants de l'habitat, la forêt est soumise à l'activité humaine. En effet, la plupart des forêts inventoriées font depuis longtemps l'objet d'une gestion par l'Homme. Les forêts ne sont donc pas toujours au climax de la succession végétale et on observe alors un sylvofaciès. Les mesures de l'IGN permettent de déterminer le niveau maximal de maturité possible pour une station donnée : c'est l'habitat potentiel.

POUR EN SAVOIR PLUS :
inventif.ign.fr/habitats/

POUR ACCÉDER À L'APPLICATION DATAIFN :
inventaire-forestier.ign.fr/dataifn/

Lysimaque des bois
Lysimachia nemorum

Plante vivace rampante typique des milieux forestiers humides et ombragés, pouvant être présente dans les forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (code Corine Biotopes 44.3).



par Jean-Jacques Houdré, via Tela Botanica <www.tela-botanica.org>, licence CC BY-SA 2.0-

Cassissier
Ribes nigrum

Arbrisseau des sous-bois humides, notamment des forêts alluviales, pouvant être présent dans les bois marécageux d'aulne, de saule et de myrte des marais (codes Corine Biotopes 44.9*x*).



par Liliane Roubaudi, via Tela Botanica <www.tela-botanica.org>, licence CC BY-SA 2.0-

RESSOURCES ET OUTILS DE L'IGN

- S'informer sur l'inventaire forestier réalisé par l'IGN : inventaire-forestier.ign.fr

- Produire ses propres analyses à partir des données de l'inventaire forestier national sur des thématiques et des niveaux géographiques variés, grâce à l'outil OCRE GP : inventaire-forestier.ign.fr/?rubrique226

- Visualiser et télécharger les données unitaires collectées sur le terrain par l'inventaire forestier national, grâce à l'outil DataIFN : inventaire-forestier.ign.fr/dataIFN/

- Consulter les cartes forestières de la France dans le catalogue de cartes.gouv.fr : /catalogue/dataset/IGNF_BD-FORET /catalogue/dataset/IGNF_BD-FORETS-ANCIENNES /catalogue/dataset/IGNF_ACCESSIBILITE-PHYSIQUE-DES-FORETS

- Accéder à des visualisations interactives des résultats de l'inventaire forestier sur des thèmes d'actualité : inventif.ign.fr

- Retrouver les informations de référence et thématisées sur les grands enjeux forestiers actuels, ainsi que des cartes et des services utiles à la connaissance et à la gestion des forêts à l'échelle des territoires avec l'**Observatoire des forêts françaises** : observatoire.foret.gouv.fr

 notamment le service *Les forêts de mon territoire* : observatoire.foret.gouv.fr/mon-territoire

Les informations de ce document peuvent être reproduites ou diffusées à des fins commerciales ou non sans autorisation préalable de l'IGN, en indiquant clairement « © IGN 2026 ».

Référence bibliographique recommandée :
IGN, 2026. *Mémento de l'inventaire forestier national – Édition 2026* [en ligne]. IGN, 72 p.

Institut national de l'information géographique et forestière

73, avenue de Paris
94165 SAINT-MANDÉ CEDEX

Tél. : +33 (0)1 43 98 80 00
contact.geoservices@ign.fr

www.ign.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGN
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

CHANGER D'ÉCHELLE